

BULLETIN



MUNICIPAL

Direction-Administration :

DE LA VILLE DE
S' CLOUD

Mairie de Saint-Cloud

Aux abstentionnistes

« Les gens qui se résignent n'ont rien à faire dans ce pays, ni dans ce siècle, sinon de servir de complices au mal, en attendant qu'ils servent d'esclaves. »

Professeur PASTEUR-VALLÉRY-RADOT,
de l'Académie Française.

FIN de MANDAT

M'inspirant de l'historique proclamation de GALLIÉNI aux habitants de Paris, en septembre 1914, je dis à mon tour :
« J'ai reçu le mandat d'administrer la ville de Saint-Cloud. Ce mandat je l'ai rempli jusqu'au bout. »

L'approche des élections municipales, fixées au Dimanche 26 Avril, fait de ce numéro du Bulletin le compte rendu du mandat qu'une très forte majorité nous a confié en 1947, mandat que nous nous sommes efforcés de remplir de notre mieux pendant sa durée de cinq ans et demi.

La loi proportionnelle a amené au Conseil Municipal une minorité de parti-pris qui s'est signalée par une opposition plus démagogique que constructive, empêchant souvent pendant les séances publiques un travail fécond.

Nous n'avions certes pas besoin de ce stimulant puisque nous avons toujours pris toutes les initiatives.

Cette période s'est écoulée dans un calme plus apparent que réel et qui a été dû à ce qu'en aucun moment la fermeté et l'homogénéité de l'équipe de la majorité n'ont faibli.

Il ne faudrait pas en déduire que la place est facile et le travail plaisant. Bien des difficultés sont à prévoir pour le prochain mandat et les électeurs clodoaldiens auront intérêt A NE PAS S'ABSTENIR et à ne confier leurs suffrages qu'à des hommes dont ils sont sûrs qu'ils mèneront la tâche jusqu'au bout.

Nous nous excusons du très long compte rendu de mandat que nous nous croyons obligés de publier mais, dussions-nous paraître manquer de modestie, il nous faut bien faire constater que jamais dans les périodes qui ont précédé la guerre de 1939, des programmes de cette importance n'ont été réalisés. Cependant, nous avons connu des entraves de gestion dues à un ordre social et économique difficile et instable. Malgré les rouages administratifs beaucoup trop lourds dont nous nous sommes plaints bien souvent dans ce bulletin, nous avons fait beaucoup de réalisations et nous laissons cependant une situation financière des plus prospères; cela simplement parce que toutes les dépenses ont été sévèrement contrôlées et qu'aucune démagogie n'a été faite.

Cette position nous a bien souvent obligés à dire « non » à des demandes formulées. Il faudrait que le public sache qu'il est beaucoup plus courageux et difficile de dire « non » que de dire « oui ». Mais il faut aussi que l'on sache que les milliers de petites concessions faites au jour le jour aboutissent à la gabegie financière.

Si nos parlementaires avaient, sur le plan national, le courage que nous avons eu sur le plan local, les finances de l'Etat pourraient être aussi prospères que celles de la ville de Saint-Cloud.

Cette prospérité, qui a permis tant de réalisations, n'est pas le fait d'une personne mais bien d'une véritable équipe — la Municipalité — qui, discutant de chaque problème quotidien, a cherché après étude à le régler avec objectivité, dans un sentiment de mutuelle confiance.

C'est aussi le fait de tout le personnel communal, du haut en bas de l'échelle, tant de la branche administrative que de la branche technique. Ce personnel, en toutes circonstances, a donné le meilleur de lui-même pour remplir pleinement le rôle qui lui était dévolu.

C'est enfin le fait de toutes les Associations locales qui, groupant toutes les activités les plus diverses, nous ont constamment soutenus, par leurs conseil précieux, leur aide et leur sympathie.

Tout cela est apparu au long de nos bulletins trimestriels qui, depuis huit ans, ont constamment tenu la population au courant de tous les faits et gestes de la Municipalité et relaté la vie locale.

Dans ce numéro, une large part a été réservée aux illustrations. C'est, en effet, par l'image que nous avons voulu condenser et rappeler tout ce qui a été fait pendant cette période.

Nous pensons que ce lien établi entre la population et l'équipe municipale aura contribué à donner à notre cité un climat de confiance mutuelle, confiance qui, nous l'espérons, nous sera maintenue et nous permettra de continuer à améliorer notre Saint-Cloud, pour lequel nous avons tant donné de nous-mêmes. Ce sera notre meilleure récompense.

Le Maire,
F. CHAVETON.

Cinq ans et demi de gestion municipale

En adressant, le 10 novembre 1947, par la voie du Bulletin Municipal, nos remerciements à nos concitoyens pour la confiance qu'ils nous avaient manifestée, en renouvelant le mandat que nous détenions depuis juillet 1945, nous leur indiquions que nous n'attendrions pas 5 ans et demi pour leur rendre compte de nos réalisations, mais que nous les tiendrions périodiquement au courant de la vie municipale par le Bulletin. C'est ce que nous avons fait. Si l'on en juge par les lettres que nous recevons et qui montrent tout l'intérêt qu'une grande partie de nos concitoyens portent au Bulletin Municipal, on peut déclarer que nous avons adopté la bonne formule.

Le compte rendu de près de six ans de gestion municipale, d'octobre 1947 à avril 1953, que nous allons présenter ci-après à nos administrés, sera, d'une manière concise, le résumé de nos informations relatant bimestriellement d'abord et trimestriellement ensuite, par mesure d'économie, nos activités municipales.

Qu'avons-nous promis lors de la dernière campagne électorale ? De continuer l'œuvre entreprise en 1945 pour le développement de la prospérité de Saint-Cloud et, dans un souci de la plus stricte économie, en évitant le gaspillage, de réaliser, dans toute la mesure du possible, le programme suivant :

1° Assainissement général de la ville (construction d'égouts, de collecteurs, etc. et remise en état de la voirie) ;

2° Relogement. Aménagement de la place Georges-Clémenceau. Aménagement des rives de la Seine. Construction d'immeubles. Remise en état d'habitabilité de certains immeubles désaffectés ;

3° Voirie et urbanisme. — Achèvement du programme de réfection de toutes les voies communales. Elargissement de la rue du Calvaire. Edification d'un square à proximité des grands immeubles de la Passerelle ;

4° Sports et fêtes. — Construction d'un stade sur des terrains en cours d'expropriation. Construction ou aménagement d'une salle des fêtes ;

5° Œuvres sociales. — Aménagement d'un centre de santé (consultation des nourrissons. Crèche. Centre médico-scolaire dans un immeuble en cours d'acquisition. Construction d'un établissement de bains-douches avec lavoir à la Passerelle) ;

6° Ecoles. — Agrandissement des trois groupes scolaires. Aménagement des cantines scolaires. Egalité de tous les citoyens devant l'impôt et devant le budget ;

7° Action sociale et familiale. — Coordination de toutes les initiatives ayant en vue l'aide à l'enfance, à la famille et à la vieillesse. Soutien effectif des œuvres locales, artistiques, sportives. Lutte contre le dirigisme bureaucratique et défense des intérêts locaux du commerce et de l'artisanat.

QU'AVONS-NOUS RÉALISÉ ?

I

Assainissement Général de la Ville

Nous avions déposé, en 1945, à la Préfecture et au Ministère de l'Intérieur, aux fins d'approbation et de subvention, un dossier comprenant l'assainissement général de Saint-Cloud. Ce projet, chiffré en francs de 1939, s'élevait à 10 millions. Or, en raison des charges immenses à supporter par l'Etat pour la reconstruction et le rééquipement du pays dévasté et ruiné par quatre années de guerre et d'occupation, il n'a pas été possible aux services ministériels de prendre notre projet en considération. Quand lesdits ser-

vices ont été en mesure de le subventionner, ce n'est plus en face de 10 millions de travaux que nous nous trouvions, mais d'une dépense de 250 millions de francs, par suite de l'augmentation du coût de la vie. Il fallut donc reprendre le dossier et le fractionner par tranche. C'est ce que nous avons fait. Par délibération du 9 avril 1951, le Conseil Municipal décidait, sur la proposition de la Municipalité, de réaliser une tranche de travaux d'égouts de 50 millions à exécuter boulevard de la République où un collecteur est nécessaire pour servir d'exutoire aux eaux usées provenant du bassin de Montretout, versant Suresnes. C'est même ce collecteur qui conditionne tout l'assainissement de ce bassin. En 1951, les services ministériels ont retenu le projet, mais pour une tranche de 5 millions seulement. Il fallut attendre une autre tranche pour commencer les travaux. Cette deuxième tranche vient d'être accordée pour 35 millions, ce qui porte à 40 millions le montant des travaux à exécuter et qui vont être entrepris incessamment. Ils seront financés pour 20 % par l'Etat, sous forme de subvention et par la ville pour 32 millions à l'aide de fonds d'emprunts.

En attendant la réalisation de ce grand projet, la Municipalité a fait construire des portions d'égouts en participation avec des particuliers. C'est ainsi qu'un égout a été aménagé rue Pasteur pour permettre le fonctionnement de la clinique de cette rue. D'autres parties d'égouts ont été réalisées rue de Garches, rue du Pierrier, rue Feudon, rue Charles-Lauer, ou vont l'être cette année, rue des Platanes, rue Dantan, avenue de Suresnes, rue des Tennerolles, rue Pasteur, rue du Val d'Or où l'égout existant, complètement détérioré et d'un diamètre trop faible, va être remplacé.

RU DE VAUCRESSON

Emissaire Sèvres-Achères

La ville de Saint-Cloud est tout spécialement intéressée par l'assainissement de la vallée du rû de Vaucresson et en tant que commune associée dans le Syndicat intercommunal, a apporté sa contribution financière dans la proportion de 25 % des dépenses laissées à la charge du Syndicat. Cette contribution ressort pour la période de 1948 à 1952 à 3.380.000 francs. La ville de Saint-Cloud fut la première à bénéficier du collecteur partant de la Seine dont la construction a été commencée avant 1940.

La Municipalité a, d'autre part, apporté son aide matérielle pour l'installation à Saint-Cloud de l'équipement nécessaire à la réalisation des importants travaux de l'émissaire Sèvres-Achères qui doivent permettre le tout-à-égout.

II

Le Logement

S'il est une question entre toutes qui préoccupa la Municipalité, c'est bien celle du logement ; aussi ne manqua-t-elle pas de mettre tout en œuvre pour obtenir un résultat.

Tout d'abord, elle multiplia ses démarches pour obtenir du M.R.U. la remise en état des immeubles situés quai Carnot, qui avaient été expropriés pour l'aménagement de la place Clemenceau, côté ouest. Elle obtint la remise en état d'un immeuble et la reconstruction d'un autre, de sorte que nous avons pu caser 12 familles (cf. Bulletin Municipal, n° 40, de septembre 1950).

D'autre part, la Municipalité se devait de rendre à l'habitation le plus grand nombre possible d'immeubles. C'est dans cet ordre

d'idées qu'a été restitué à son propriétaire l'important immeuble situé 26, rue Dailly, où était installée la Maison des Jeunes et de l'Education populaire. Il se trouve que l'immeuble a été acheté par un organisme privé, qui y a installé un Centre de rééducation fonctionnelle pour les mutilés du travail ; mais c'est quand même un immeuble de plus qui a été libéré pour une œuvre des plus humanitaires.

De 1947 à 1952, 102 demandes de réquisitions ont été adressées à M. le Préfet de Seine-et-Oise en faveur de personnes prioritaires. Trente-six ont abouti, ce qui a permis de reloger ces familles frappées pour la plupart d'un jugement d'expulsion.

NOS H. L. M.

Le gros effort de la Municipalité a porté sur la construction d'immeubles à loyers modérés et les immeubles qui se construisent actuellement quai Carnot et avenue des Platanes témoignent de son activité dans ce domaine.

Pour une population s'élevant à 1/80^e de la population départementale, le nombre de logements dont la construction est entreprise à Saint-Cloud au titre des H.L.M. représente le 1/8^e des logements en cours de construction dans le département de Seine-et-Oise. Ces chiffres se passent de commentaires et montrent comment se trouve placée la Ville de Saint-Cloud en ce qui concerne le logement.

Nous ne nous étendrons pas sur notre projet. Nous prions tout simplement nos concitoyens de se reporter aux articles parus dans les Bulletins municipaux n° 42 d'avril 1951, n° 44 d'août 1951, n° 47 de juin 1952 et n° 49 de décembre 1952 où tout a été dit et expliqué. Nous pensons au mois d'octobre prochain mettre en service l'un des immeubles dont la construction est déjà très avancée. Nous pensons aussi entreprendre très prochainement la deuxième tranche du projet.

Nous rappelons, toutefois, qu'avant de nous adresser à une société anonyme d'H.L.M., le Conseil Municipal avait décidé la création d'un Office public d'H.B.M. Cette création n'ayant pas été admise par l'autorité supérieure, nous avons dû prendre d'autres dispositions, tant nous avions hâte de voir construire des logements à Saint-Cloud. D'autre part, la procédure normale des H.L.M. devant nous faire perdre au moins trois années, nous avons démarré notre projet avec un système de financement qui consistait à emprunter à un taux d'intérêt normal et à transformer ces fonds d'emprunt en achetant des dommages de guerre. L'opération s'est révélée avantageuse et a permis de gagner énormément de temps.

En dehors de nos H.L.M., nous avons très sérieusement encouragé l'initiative privée et nous sommes arrivés à des résultats puisque 175 permis de construire ont été délivrés depuis le 1^{er} janvier 1949 et que sont en cours de construction des groupes d'immeubles comportant, d'une part, 40 logements, tous vendus avant même que les fondations soient terminées et, d'autre part, 180 logements et 200 chambres de gens de maison (cf. Bulletin Municipal, n° 47 de juin 1952). D'autres projets comportant de 600 à 800 logements à réaliser par l'initiative privée sont en cours d'étude.

Enfin le Conseil Municipal a accordé sa garantie communale pour la réalisation par une société coopérative d'H.L.M. d'un emprunt de 72 millions de francs, permettant de construire rue Pasteur à Saint-Cloud des immeubles pour 30 logements.

III

Voirie - Urbanisme

VOIRIE

Avant de développer ce chapitre, nous rappelons que la superficie de Saint-Cloud est de 756 hectares dont 392 hectares de parc, que la longueur des rues, avenues et boulevards est de 42 km 200, soit environ 84 km de trottoirs, bordures et caniveaux, longueur considérable pour 20.000 habitants. Dans certaines rues, il y a 400 à 500 mètres de chaussées et 1 km de trottoirs pour une dizaine de familles seulement.

82 millions ont été dépensés pour les travaux d'entretien et de remise en état de la voirie de 1947 à 1952, soit :

1948 - 10.500.000 fr. dont 5.000.000 de francs de fonds d'emprunt,
1949 - 7.750.000 fr. dont 1.800.000 francs de fonds d'emprunt,
1950 - 12.000.000 de francs,
1951 - 10.500.000 francs,
1952 - 26.000.000 de francs, dont 9.000.000 de fonds d'emprunt.

Il faut ajouter à cela 15.000.000 de francs pour la construction du marché couvert de Montretout.

Après le programme de travaux entrepris en 1947 et terminés en 1948, rues d'Orléans, de la Paix, passage du Chevalier-de-Lorraine, un autre programme important fut exécuté en 1948-1949, qui com-

prenait la réfection complète de la rue du Docteur-Desfossez dans la partie basse, de la rue de Nogent, une partie de l'avenue de Suresnes, le chemin de la Fouilleuse, ainsi qu'une partie des trottoirs, bordures et caniveaux du boulevard Sénard et des bordures et caniveaux de la rue Sevin-Vincent qui laissaient stagner l'eau. Les bordures et caniveaux ayant dans le quartier de Montretout été établis sur fondations de sable et s'étant affaîssés, nous avons dû dans plusieurs rues faire déposer ces éléments pour les faire reposer sur fondations de béton.

En 1949-1950, la Municipalité poursuit inlassablement la remise en état de la voirie, faisant adopter par le Conseil Municipal un nouveau programme comprenant la mise en état de viabilité de la rue du Pierrier avec bordures et caniveaux et trottoirs, la remise en état de la rue Feudon qui n'était même plus praticable pour les piétons, l'élargissement de la rue Charles-Lauer et la réfection complète de cette rue avec les trottoirs, la réfection des caniveaux de la rue de l'Avre, la réfection des trottoirs pavés de l'avenue du Maréchal-Foch, la remise en état de la chaussée place de l'Eglise devant le commissariat de police.

En 1950-1951, nouveau programme comprenant cette fois la réfection complète de la rue des Tennerolles dans la partie comprise entre le boulevard de la République et la rue Pigache, réfection qui intéressait non seulement la chaussée mais aussi les bordures et caniveaux ainsi que les trottoirs qui ont été faits en béton rose, la réfection et l'établissement de trottoirs rue Montesquiou, la remise en état des trottoirs place G.-Clemenceau, devant les autobus, la réfection d'une partie de la rue des Ecoles.

En 1951-1952, c'est encore un très important programme qui fut réalisé. Le boulevard Sénard a été remis en état et un très gros travail a été exécuté en ce qui concerne les bordures et caniveaux ainsi que les trottoirs qui ont été piochés, rehaussés et enfin établis en grande partie en béton. Les rues attenantes à ce boulevard, l'avenue des Prés, la rue des Pâtures ont été refaites ainsi que les trottoirs, selon un nouveau profil.

L'ensemble des travaux qui ont été réalisés dans ce quartier des Coteaux et qui a entraîné une dépense de l'ordre de deux millions de francs a eu pour effet, non seulement d'approprier le quartier, mais de lui donner un aspect coquet. Là où il y avait des trottoirs en terre avec des trous énormes, notamment devant les établissements L.T.C., il y a maintenant un beau trottoir en ciment, sur lequel les piétons peuvent circuler sans risquer de se tordre les pieds. Rue Gounod et au commencement de la rue Verhaeren, de très importants travaux ont été exécutés. Il existait rue Gounod un égout qui était couvert par un dalot. Or, les dalles étaient disjointes et l'on risquait des accidents. La suppression du dalot a entraîné le déplacement de l'égout. Il existe maintenant rue Gounod de beaux trottoirs qui conviennent parfaitement aux piétons et qui sont admirés par les visiteurs étrangers. Rue Verhaeren, à proximité du lycée de jeunes filles, le trottoir a été élargi et réfectionné. La rue Hébert, qui assure le trafic de la Salle des Fêtes a été élargie en son point central et la clôture en bois remplacée par une clôture en béton armé. La rue de Montretout a été remise en état tant en ce qui concerne la chaussée que les bordures et caniveaux qui étaient dans un état lamentable. Avenue Foch, dans la partie comprise entre la rue Joseph-Leguay et la rue de la Porte-Jaune, la chaussée a été entièrement refaite et cylindrée.

D'autre part, par suite de l'élargissement du boulevard de la République et de la remise en état de cette importante voie par les Ponts et Chaussées de Seine-et-Oise, des travaux de raccordement ont dû être effectués sur les voies adjacentes, les candélabres électriques durent être déplacés. Cette année les trottoirs du boulevard vont être aménagés.

Enfin, consécutivement à ces travaux d'élargissement du boulevard, on a dû supprimer le marché volant qui s'étendait de la rue Pigache à l'avenue du Maréchal-Foch et entreprendre la construction d'un marché couvert après avoir acquis le terrain nécessaire. Notons que l'opération a été réalisée en un temps record et que le financement a pu être assuré en grande partie sur les fonds libres communaux (cf. Bulletin Municipal, n° 45 de décembre 1951 et n° 47 de juin 1952).

A la fin de 1952 et au début de 1953, les travaux d'élargissement et de remise en état de la rue du Calvaire ont été entrepris en participation avec le département de Seine-et-Oise puisqu'il s'agit d'un chemin départemental. Un trottoir permettant aux piétons de circuler en toute sécurité, a été aménagé aux frais de la Ville qui a également amélioré l'éclairage de la rue.

Signalons la suppression du cassis situé à l'extrémité de la rue des Tennerolles qui présentait un danger pour les automobilistes.

Indépendamment de ces programmes de voirie exécutés dans les différents quartiers de Saint-Cloud, il a été procédé chaque année à des travaux d'entretien comportant des bouchages de trous, des réfections partielles, des goudronnages, etc. Tous les ans, une somme de 3 à 4 millions est consacrée à ces travaux d'entretien.

Signalons toujours en dehors des programmes, la prise en charge par la Ville du tunnel souterrain construit sous l'autoroute de l'Ouest, place Georges-Clemenceau, par le service des Ponts-et-Chaussées et la création par la Ville dans ce tunnel de lavatoires comme il en existe dans les stations de métro. Ces lavatoires modernes ont coûté 5 millions de francs qui ont été entièrement réglés à l'aide des fonds libres.

Enfin, toujours dans le domaine de la voirie, nous mentionnons l'installation d'un certain nombre de bancs placés sur la voie publique dans différents points du territoire communal.

La signalisation a été revue et complétée. De très nombreuses plaques de rues ont été remplacées et des passages dangereux particulièrement signalés par des feux clignotants au carrefour Magenta et par des feux verts et rouges à l'angle du boulevard de la République, de l'avenue Foch et de la rue Coutureau. Des panneaux « danger » ont été apposés de même que des plaques indicatrices de direction. De nombreux passages ont été marqués, soit par des clous, soit par des bandes jaunes.

Nous terminons ce chapitre de la voirie pour rappeler que les rues des Gâte-Ceps et du Bois-de-Boulogne qui appartenaient à la Caisse des Dépôts et Consignations et qui ont été remises en état aux frais de cette dernière, ont été classées dans la voirie urbaine, de même qu'a été classée dans la voirie urbaine la rue Joséphine qui était nécessaire pour le trafic du marché couvert et qui va être remise en état de viabilité complète.

URBANISME

Deux importantes opérations d'urbanisme ont été réalisées. Il s'agit de l'élargissement de la rue Charles-Lauer et de l'érection d'un square à la grille d'Orléans (entrée du parc de Saint-Cloud, côté route nationale 185, Saint-Cloud-Versailles).

Chacun se rappelle ce qu'était la rue Charles-Lauer, avec un mur lépreux recouvert d'affiches sales, un dépôt de vieilles ferrailles dans un hangar vétuste à moitié démoli. Il convenait d'assainir cette sortie de la gare de Saint-Cloud-Montretout et de rendre coquette cette voie reliant le quartier de Montretout à celui du Centre. Par ailleurs, il était utile d'élargir la partie haute pour obtenir une meilleure visibilité et éviter des accidents. En vue de cet élargissement, des terrains ont été acquis par la Ville. Là où il y avait le dépôt de ferraille, il existe aujourd'hui un agréable jardin et un passage pour piétons bordé de verdure. Le long du mur qui a été entièrement reconstruit, un abri pour piétons a été établi. Dans cette rue à très forte déclivité, on y remarquait l'hiver, par temps très froids, des plaques de glace provenant de la congélation des eaux pluviales et ménagères. Ces inconvénients ont été supprimés par la construction sur toute la longueur de la rue d'un égout. Le macadam glissant a été, d'autre part, remplacé par du pavage mosaïque sur fondation de béton et l'on a maintenant une rue digne de notre cité.

À la grille d'Orléans, il y avait, en bordure de la route nationale 185, une ignoble tas d'immondices, où on voyait des vieux lits, de vieilles cuisinières, des gravois de toutes sortes. Pour accéder dans le parc, il y avait un chemin en terre tortueux et dénivelé, de sorte que les mamans devaient faire des efforts considérables pour accéder dans le parc avec leur voiture d'enfants. La Municipalité, après bien des difficultés, puisqu'il s'agissait d'une partie de territoire auquel était intéressé la S.N.C.F., les Ponts et Chaussées et les Beaux-Arts, réussit à faire enlever les immondices, à faire construire un square, après avoir fait amener sur place des tonnes de terre végétale et à faire édifier sur ce square un monument dédié à la mémoire du maréchal Leclerc de Haute-cloque et à sa glorieuse division.

D'autres opérations d'urbanisme, moins importantes certes mais non moins intéressantes, ont également été réalisées. Elles ont trait à l'aménagement de l'entrée du parc de Montretout où une plate-forme sablée a été établie, un banc y a été placé ; à la création d'un square à l'angle de la rue Gounod et de la rue Verhaeren au lieu et place de l'entrée de l'ancien hôtel-restaurant Sivrains devenu propriété communale. Ce square où des arbres ont été plantés et des bancs placés est d'un aspect heureux. Il permet aux personnes âgées de s'y reposer ; à la création d'un square devant le stade Kelly. Ce square ombragé est très fréquenté des mamans qui peuvent y faire jouer leurs enfants en toute tranquillité. C'est une heureuse réalisation qui donne une note de verdure et qui forme un tout avec le stade Kelly.

Toujours sur le plan de l'urbanisme, la Municipalité se devait de faire aménager en espaces verts les parcelles de terrain qui entourent le gymnase municipal construit rue de Buzenval. Une haie de peupliers fut plantée d'un côté, de l'autre côté, un jeu de boules fut créé et devant le bâtiment, on voit maintenant un petit square doté d'une fosse à sable pour les enfants et de bancs pour les adultes.

Une autre opération de beaucoup plus grande envergure puisqu'elle consistait à supprimer une décharge publique créée dans un parc, le parc de Béarn, situé entre la rue Feudon et la rue des Milons fut réalisée. On se rappelle, en effet, que ce parc abandonné n'était plus qu'un dépôt de gravois et d'immondices formant cuvette. Le premier soin de la Municipalité, après avoir acheté les terrains, fut de les faire niveler. Ce nivellement avait un quadruple but :

- 1° d'éviter les inondations qui se produisaient dans les périodes de crue de la Seine ;
- 2° d'amorcer le futur terrain de sports ;
- 3° de permettre la construction des immeubles H.L.M. ;
- 4° de nettoyer cette partie du territoire communal et lui donner l'aspect qui convenait.

Si l'on ajoute à tout cela des plantations d'arbres avenue de Suresnes, avenue Foch, dans la partie comprise entre la rue Joseph-Leguay et la rue de la Porte-Jaune ainsi que le remplacement de nombreux arbres dans Saint-Cloud et de la plantation avenue du Général-Leclerc, on constatera que la question d'urbanisme a toujours été prédominante pour la Municipalité qui n'a pour désir que de voir notre cité toujours plus attrayante.

IV

Sports et Fêtes

Nous avons indiqué dans le Bulletin Municipal n° 5 du 8 avril 1946, les raisons pour lesquelles les différentes municipalités qui se sont succédé à la Mairie depuis plus de vingt ans n'avaient pu réaliser à Saint-Cloud un stade sur des terrains domaniaux de la Porte-Jaune et les motifs qui ont amené la Municipalité actuelle à envisager la construction d'un terrain de sports sur des terrains appartenant en propre à la commune.

Nous avons aussi indiqué dans le Bulletin comment nous étions arrivés à concilier les intérêts sportifs et ceux du logement, en plaçant sur les terrains du quai Carnot et de l'avenue des Platanes acquis par parties par la Ville à l'amiable et par expropriation, un groupe d'H.L.M. et un terrain de sports avec piste, basket-ball, etc.

Ce n'est plus une promesse mais une réalité. Le terrain de sports, quai Carnot, est en cours d'aménagement et il pourra être mis bientôt à la disposition des sportifs. Le terrain de football sera réglementaire et permettra des compétitions.

En attendant cette réalisation tant attendue de nos jeunes, la Municipalité avait, après plusieurs démarches, obtenu en 1948 la location, à titre précaire, d'un terrain situé au haras de la Porte-Jaune dépendant du parc de Saint-Cloud et avait fait aménager ce terrain pour permettre aux sections de football de la société municipale « La Clodo » de pratiquer leur entraînement et même d'engager des compétitions. Les résultats obtenus furent des plus heureux puisque l'équipe première, qui débute en 2^e division du Championnat de Paris, est passée en promotion de 1^{re} division B et A pour être maintenant en première division. Devant d'aussi brillants résultats, la Municipalité se devait de faire installer un vestiaire à proximité du terrain. Ce vestiaire fut réalisé à moindres frais en utilisant l'ancien chalet de jeu de boules qui se trouvait dans le bas parc, chalet qui a été donné à la Ville par la société de jeu de boules.

C'est sur le stade Kelly à Montretout, inauguré le 20 juin 1948, en présence de l'ambassadeur des Etats-Unis et de nombreuses personnalités, que se pratiquent les autres sports : basket, volley, gymnastique et athlétisme. Ce stade, installé dans un cadre de verdure, comporte, en effet, un plateau d'évolution avec portique, une piste pour le 100 mètres, deux terrains de basket et, chose à peu près unique dans le département de Seine-et-Oise, le basket se joue par mauvais temps dans la salle de gymnastique municipale attenante au stade Kelly.

Cette magnifique salle de 35 m de longueur et de 16 m de largeur, inaugurée le 21 mai 1950 à l'occasion d'une manifestation gymnique et sportive, a été édifiée sur un terrain communal qui servait de dépôt de matériaux de la voirie. C'est une belle réalisation à l'actif de la Municipalité qui avait fait transformer l'ancienne salle de gymnastique de la rue Hébert en salle des fêtes. La dépense de la salle de gymnastique s'est élevée à 4 millions de francs. Elle a été réglée entièrement sur les fonds libres.

Un jeu de boules a été aménagé d'un côté de la salle de gymnastique.

Enfin, on ne pouvait utiliser le stade Kelly sans vestiaire ni douches. Des douches et un vestiaire furent donc installés dans les dépendances du garage municipal situé à proximité. Ainsi on trouve à Montretout de quoi satisfaire les sportifs. D'ailleurs, différentes manifestations sportives et gymniques ainsi que de nombreux matches ont eu lieu. Ce stade, qui est contigu aux écoles de Montretout, sert aux élèves de ces écoles qui profitent largement du plateau d'évolution. Les élèves des lycées ne manquent pas également de profiter de ces installations sportives, aussi bien de la salle de gymnastique que des terrains de basket et du plateau d'évolution.

Les élèves des autres groupes scolaires ne sont pas pour autant négligés. En effet, au groupe du Centre, un terrain de sports a été réaménagé et on peut maintenant y jouer au basket et y organiser des séances de gymnastique. Pour le lycée de jeunes filles, la Municipalité a fait aménager sur le terrain de l'ancien cimetière, rue Gounod, un terrain qui comporte un plateau d'évolution. Le groupe des Coteaux va bénéficier prochainement des installations sportives réalisées par la Société Hachette sur l'ancien terrain de l'Aéro-Club. Ladite société, qui a obtenu l'appui de la Municipalité pour réaliser son stade, a fait connaître par lettre du 2 mai 1950, qu'elle mettrait ses installations à la disposition des établissements scolaires de Saint-Cloud et, notamment, ceux des Coteaux, certains jours de la semaine. A noter en passant que la société réservera gratuitement le stade plusieurs dimanches de l'année pour les rencontres nationales et internationales d'étudiants, sous le patronage de l'Office du Sport scolaire et universitaire.

Toutes les écoles primaires publiques ont été dotées de matériel de sports : cordes à grimper, à sauter, ballons de basket, de volley, médecin-ball, hand-ball, échelle à grimper, poutre d'équilibre, etc.

SALLE DES FÊTES

Pour permettre aux sociétés de se développer et à la Municipalité de réaliser différentes manifestations et cérémonies (distribution des prix, repas des anciens, etc.), il était indispensable à Saint-Cloud d'avoir une salle des fêtes municipale. Or, comme il était pratiquement impossible d'en construire une qui eût coûté au moins 50 millions de francs, la Municipalité, en accord avec le Conseil Municipal, a fait transformer la salle de gymnastique de la rue Hébert et en a fait une salle des fêtes. Ce fut d'abord une salle mixte — gymnastique et fêtes — mais les incidents et les prescriptions des services de sécurité ont amené la Municipalité à abandonner la salle mixte pour en faire une véritable salle des fêtes avec scène et proscenium, décors, loges d'artistes. La salle fut chauffée et sonorisée et des fauteuils furent achetés. Ensuite, pour permettre à la fois d'organiser des bals et des spectacles, un sol carrelé fut aménagé. Enfin une cabine de cinéma fut adjointe à la salle et un appareil Hortson de 16 mm fut acquis. Le sous-sol fut aussi aménagé pour permettre de préparer des repas collectifs. De sorte que l'on peut réaliser dans cette salle, des banquets (banquet des anciens comportant 450 couverts), des bals avec buvette, des spectacles, des séances de cinéma, ainsi que des manifestations, conférences et réunions.

Le financement des travaux d'aménagement et d'agrandissement de cette salle des fêtes a été assuré pour 3 millions par un emprunt et pour 4 millions sur les fonds disponibles.

L'utilité de cette salle n'est plus à démontrer. De décembre 1952 à mars 1953, elle a été utilisée 30 fois (le détail de cette utilisation a été donné dans le Bulletin Municipal n° 49 de décembre 1952).

FÊTES DE MAI ET DE SEPTEMBRE DANS LE BAS PARC

L'alimentation en courant électrique des fêtes de mai et de septembre, qui se tiennent dans le bas parc, était devenu un problème très sérieux en ce sens que l'on ne disposait pas de la puissance nécessaire pour alimenter les différents métiers, les baraques ainsi que les motifs d'éclairage de la fête. On eut recours à des solutions provisoires (achat de transformateur) qui ne donnèrent pas satisfaction.

La Municipalité entreprit les démarches nécessaires auprès du Secrétaire d'Etat aux Forces armées (guerre) et obtint que le bas parc fût alimenté en énergie électrique, pendant les fêtes de mai et de septembre, par le poste de transformation de la caserne Sully. Seulement toute une installation était nécessaire et la Ville payait pour celle-ci une somme de 503.580 francs. La puissance fournie actuellement est de 300 kWh.

SOCIÉTÉS SPORTIVES

La Municipalité n'a pas manqué, chaque fois que l'occasion s'est présentée, d'encourager et d'aider les sociétés sportives auxquelles, sur sa proposition, le Conseil Municipal a accordé en 1953 : 581.000 francs de subventions. Chaque année, une course cycliste comportant le Grand Prix de Saint-Cloud est organisée par le C.S.O. avec la participation municipale. L'Aéro-Club, grâce aux encouragements municipaux, a pu développer ses activités. Sur l'intervention du Maire, les Etablissements Dassault, à Saint-Cloud, ont fait don à cette société en 1952 d'une somme de 500.000 francs. Quant à la société municipale « La Clodo », l'aide effective qui lui est apportée par la Ville lui a permis d'obtenir d'excellents résultats, aussi bien en gymnastique qu'en football, volley-ball et basket-ball (cf. Bulletin Municipal, n° 47 de juin 1952).

V

Écoles

L'accroissement des naissances, qui sont maintenant en légère régression, ne nous a pas pris au dépourvu. En effet, dans les écoles primaires publiques, 13 classes nouvelles ont été construites de 1947 à 1953 : 6 aux Coteaux par l'achèvement du groupe scolaire des filles entrepris en 1939 et arrêté en 1941, 5 au groupe du Centre, 2 au groupe de Montretout. Pour ce dernier groupe, un projet de construction de deux classes nouvelles a été approuvé par le Conseil Municipal, sur notre proposition, le 30 janvier dernier, ce qui portera à 15 le nombre de classes construites. En plus, il a été construit deux cantines scolaires et les locaux qui servaient précédemment de cantines ont été aménagés, après travaux, en salles de classe, ce qui porte à 17 le nombre de classes mises en service depuis 1947 dans les écoles primaires publiques, soit 40 % des classes existantes à cette époque. Sur ces 17 classes, 6 ont été construites ou aménagées à l'aide des fonds libres communaux, sans aucune aide de l'Etat. C'est dire toute l'attention que la Municipalité a portée au problème scolaire.

Actuellement les Pouvoirs publics s'inquiètent du problème scolaire et mettent tout en œuvre pour la construction de nouvelles classes, mais il n'en a pas toujours été de même. Au cours d'une période, qui s'étend de 1946 à 1949 ou 1950, quatre à cinq projets de constructions scolaires seulement sur 150 déposés à la préfecture par les communes de Seine-et-Oise étaient subventionnés par l'Etat. A cette cadence, il eût fallu plus de 20 ans pour faire sortir un nouveau projet. Devant cette carence, la Municipalité fit construire des classes dites provisoires, sans le concours de l'Etat et réussit, malgré les difficultés d'approvisionnement en matériaux, à achever la construction de l'école des filles des Coteaux dont le gros œuvre n'était même pas terminé en 1941 lorsque les travaux s'arrêtèrent. C'est à l'aide de bons de ciment et de métaux non ferreux, que le Maire allait glaner un peu partout, que le gros œuvre fut achevé.

D'autre part, sans attendre les crédits de la loi Barangé en 1952, la Municipalité, à l'aide des fonds propres de la commune, avait commencé à renouveler le mobilier scolaire par du mobilier moderne mieux adapté aux enfants. Plusieurs classes aux Coteaux et au Centre furent équipées par ce mobilier moderne qui fut complété par les crédits de la loi Barangé de 1952. La Municipalité proposa au Conseil Municipal d'affecter entièrement les crédits résultant de cette loi à l'acquisition de matériel d'enseignement dans la proportion de 30 % et de mobilier scolaire dans la proportion de 70 %.

La Municipalité ne se contenta pas de faire reconstruire des classes ; elle songea aussi à l'avenir et au développement de Saint-Cloud, qu'intéressent non seulement l'enseignement du premier degré mais aussi celui du second degré.

Il y a, en effet, deux lycées à Saint-Cloud, un pour les garçons, l'autre pour les filles, qui fonctionnent en annexe de ceux de Versailles, avec des effectifs complets et des classes réglementaires et que nous voudrions voir autonomes... Un premier pas a été fait en ce sens en 1949 en ce qui concerne le lycée de garçons. Ce lycée, qui était lors de sa création en 1935 un petit lycée de quatre classes annexes du lycée Hoche de Versailles, prit rapidement de l'extension, au point que la Municipalité de M. Blum décida en 1939, en accord avec l'Etat, de le faire agrandir. Les travaux entrepris en 1939 furent arrêtés en 1941 et repris en 1948. Il s'agissait à l'époque de dépenser 60 millions pour terminer l'ouvrage, dont 35 % à supporter par la Ville. Devant cette charge énorme et étant donné que le lycée est fréquenté pour les 2/3 par des élèves n'habitants pas Saint-Cloud, le Maire demanda au Ministère la nationalisation du lycée. Bien entendu, cette natio-

nalisation ne fut pas admise d'emblée par le ministre, qui la déclara tout d'abord impossible. Après plusieurs conférences au Ministère, la solution suivante fut trouvée. Elle consistait pour la Ville à faire don à l'Etat de la propriété et des bâtiments du lycée de garçons, moyennant quoi, l'Etat déchargeait la Ville de toute participation dans les travaux. Ensuite la Ville achetait la propriété Leygues, contiguë au lycée de garçons, et en faisait également don à l'Etat qui prenait l'engagement d'y construire un établissement du second degré destiné aux jeunes filles et laissait à la Ville la jouissance des locaux de l'actuel lycée de jeunes filles qui est propriété communale.

La Municipalité pensant ainsi résoudre le problème scolaire à Saint-Cloud, faisait accepter cette combinaison par le Conseil Municipal. La propriété et les locaux du lycée de garçons furent donc donnés à l'Etat et la propriété Leygues fut acquise par expropriation par la Ville.

Cette propriété, qui a été payée par la Ville 25 millions de francs, permettra à celle-ci de récupérer dans quelques années les locaux de l'actuel lycée de jeunes filles qui pourront être affectés à l'enseignement du premier degré et peut-être à un enseignement technique.

En attendant, il fallait caser les jeunes filles dont le nombre au lycée allait toujours croissant et caser aussi les classes primaires de cet établissement. Sur le terrain de l'ancien cimetière, rue Gounod, un baraquement fut construit qui permit de loger les effectifs de 4 classes primaires. Mais n'était pas résolue pour autant la question d'installation des classes secondaires de cet établissement, qui fonctionnaient, en partie, dans un immeuble servant, autrefois, d'hôtel-restaurant et acquis pendant la guerre par la Ville aux époux Sivrais. Cet immeuble était très vétuste et avait été acheté pour être démolit et reconstruit. Sa vétusté ne permit hélas! pas d'attendre la réalisation d'un projet d'ensemble. Il fallut envisager sa démolition et construire en toute hâte deux classes à ses lieu et place. Ces deux classes ne suffisaient toujours pas et c'est pourquoi, en 1950, un bâtiment comportant 6 classes fut construit avec l'aide de l'Etat.

C'est donc : $6 + 2 + 4 = 12$ classes nouvelles qui ont été édifiées et mises en service au lycée de jeunes filles. Si l'on ajoute à ces 12 classes les 17 classes des écoles primaires publiques, on arrive à un total de 29 classes supplémentaires construites ou aménagées de 1947 à 1952. Voilà qui se passe de commentaires, d'autant plus que la construction de classes nouvelles ne nous a pas fait négliger pour autant les classes existantes : de 1947 à 1952, un programme de travaux de peinture a été réalisé, de manière que toutes les classes anciennes, qui avaient été négligées pendant la guerre, soient remises en état. Tous les ans, de 1947 à 1952, les travaux de peinture se sont élevés à 1.500.000 francs en moyenne. Les anciens bâtiments de l'école des garçons du Centre ont même été repeints entièrement afin de leur donner un meilleur aspect.

A noter enfin que la Ville a participé pour une somme de 6 millions de francs dans les travaux de construction du nouveau bâtiment du lycée de garçons, qui comporte 11 classes nouvelles.

En 1953, 17 % du budget de la ville, s'élevant à 145 millions, étaient affectés aux dépenses des écoles primaires publiques.

CANTINES SCOLAIRES

Deux nouvelles cantines furent construites. Une à Montretout, sur le terrain contigu au stade Kelly, l'autre pour le Centre sur un terrain contigu au Centre Culturel de la rue des Ecoles et de la rue Hébert. Ces cantines ont été équipées et aménagées avec du matériel moderne. Les frais de construction et d'aménagement ont été entièrement réglés par la Ville à l'aide de ses fonds libres, sans aucune aide de l'Etat, dont l'intervention n'aurait pu que retarder les réalisations. A l'époque où ont été construits la cantine et les classes dites provisoires du groupe « Montretout », c'est-à-dire en 1949, les prix montaient sans cesse et c'était gagner de l'argent que d'entreprendre immédiatement les travaux plutôt que d'attendre un secours éventuel de l'Etat. Cela a été, d'ailleurs, là une de nos manières de lutter contre le dirigisme bureaucratique et de défendre les intérêts locaux.

RÉCOMPENSES AUX ÉLÈVES DISTRIBUTION DES PRIX

Des dictionnaires ou mementos Larousse sont offerts chaque année en récompense aux élèves reçus au certificat d'études primaires ou admis en classe de sixième, soit dans les cours complémentaires, soit dans les lycées. En outre, une promenade en autocar est organisée par ces mêmes élèves. Une année la promenade eut lieu à Fontainebleau avec goûter sur les rochers légén-

naires de la forêt; une autre année, ce fut à Compiègne, Pierrefonds, Chantilly, avec amusements sur la mer de sable; une autre année, les cars se sont dirigés sur La Celle-les-Bordes avec arrêt pour goûter aux étangs de Hollande et retour par Montfort-l'Amaury; une autre année enfin, ce fut Dampierre et son château, Rambouillet et sa bergerie nationale.

La salle des fêtes permettant de réunir maintenant parents, maîtres, maîtresses et élèves, des distributions de prix ont lieu chaque année dans cette salle où sont remis à l'issue de séances récréatives, les prix offerts par la Ville.

Enfin, chaque année, à l'occasion de l'examen du certificat d'études primaires, la Municipalité offre le repas de midi à tous les membres du Corps enseignant venus à Saint-Cloud pour examiner les épreuves. Maîtres et maîtresses, au nombre de soixante environ, se réunissent dans une des salles du Centre Culturel où a lieu le repas présidé par le Maire et ses Adjoints, ayant à leur côté M. l'Inspecteur primaire.

VI

Œuvres Sociales

LA COLONIE DE VACANCES

La colonie de vacances créée en 1946, à la suite de l'acquisition du château de Charbonnière à Saint-Jean-de-Braye, a donné tout ce qu'elle promettait et a rendu d'énormes services aux familles qui, pendant les mois de vacances, ont pu en toute tranquillité placer leurs enfants dans un cadre agréable et dans une ambiance parfaite. Les effectifs, d'ailleurs toujours croissants, des jeunes colons, témoignent de la valeur de notre colonie municipale qui a été classée parmi les toutes premières de France. En 1952, nous avons dû faire aménager trois petites chambres supplémentaires dans le château pour satisfaire toutes les demandes des familles clodoaldiennes et nous avons refusé des demandes provenant de l'extérieur.

Nous avons déjà signalé comment fonctionnait cette colonie que beaucoup de nos concitoyens connaissent et nous n'y reviendrons pas, si ce n'est pour signaler que de 1947 à 1952 nous avons apporté des améliorations très appréciables pour le confort des enfants. Quarante literies ont été remplacées par des matelas métalliques genre Simons, les douches ont été modernisées, le matériel de cuisine complété et modernisé par la mise en place d'une machine à éplucher les légumes, à hacher la viande, les légumes, à faire de la purée. Les appareils sanitaires dans le château même ont été remplacés par des appareils modernes et il a été créé, toujours dans le château, un système de lavabos collectifs permettant aux enfants de faire leur toilette dans d'excellentes conditions. En ce qui concerne le potager, des arbres fruitiers ont été plantés et l'outillage complété de manière à avoir, en période de colonie, le maximum de fruits et légumes frais. Un appareil de verdunisation de l'eau a été installé pour avoir de l'eau parfaitement potable. De 1946 à 1952, plus de deux cents enfants totalisant plus de 10.000 journées ont bénéficié de la colonie chaque année.

CENTRE DE PROTECTION MATERNELLE

Dans le cadre sanitaire et social de la protection maternelle et infantile, un centre prénatal municipal a été créé en dehors de la consultation des nourrissons qui demeure rue du Docteur-Desfossez. Il fonctionne dans les locaux de l'hôpital de Saint-Cloud.

Grâce à ce centre, les futures mamans trouvent une attentive et bienveillante assistance sociale, ensuite et surtout la surveillance médicale de leur grossesse, qu'elles devaient naguère demander aux centres éloignés de Versailles et Boulogne.

En dehors des conseils qui leur sont prodigués, elles bénéficient à la fois de l'examen obstétrical et général, de l'examen radioscopique, de l'examen dentaire ainsi que de divers examens de laboratoires. Les consultations sont gratuites et de plus donnent droit au paiement d'une prime.

Le pourcentage d'accouchements effectués à Saint-Cloud après les consultations au Centre est passé de 58 % en 1949-1950 à 73 % en 1951-1952.

Les consultations effectuées en 1952 ont dépassé le chiffre de 700.

CENTRE MÉDICO-SCOLAIRE

Dans les locaux de la consultation des nourrissons, rue du Docteur-Desfossez à Saint-Cloud, il a été créé un centre médico-scolaire, dans lequel sont visités et vaccinés tous les enfants des écoles de Saint-Cloud par un médecin spécialisé qui relève du Centre d'hygiène scolaire départemental. Ce praticien est assisté de deux infirmières diplômées entièrement rémunérées par la Ville. Elles tiennent un fichier et assurent le contrôle des vaccinations.

CENTRE CULTUREL

Avant 1947 fonctionnait dans un immeuble sis 26, rue Dailly à Saint-Cloud, une maison des jeunes et de l'éducation populaire qui avait été créée à la Libération. Dans cet immeuble avaient été installés le musée et la bibliothèque. Il est apparu à la Municipalité actuelle que, pour différentes raisons, elle devait restituer l'immeuble à son propriétaire, lequel d'ailleurs ne désirait plus renouveler le bail mais vendre son bien. La Municipalité voulait rendre un immeuble à l'habitation et réaliser de sérieuses économies qui se chiffraient à l'époque à un million de francs par an. Il fallait au surplus pour se maintenir dans les lieux exécuter 4 millions de travaux pour n'être simplement que locataire. En effet, les balcons étaient à refaire, la toiture en plomb à réparer, le système de chauffage à changer. Les murs présentaient par ailleurs des fissures inquiétantes (cf. Bulletin municipal n° 32 de février 1949).

La Municipalité a donc décidé de créer un centre culturel, rue des Ecoles, à l'emplacement d'anciens garages désaffectés, dans un immeuble à construire et d'installer à la Mairie le musée et la bibliothèque. Elle estimait qu'en créant ce centre, elle donnerait à la maison de nouveaux moyens de se développer; l'avenir a démontré qu'elle avait raison.

Un bâtiment fut donc construit rue des Ecoles et la dépense en résultant entièrement réglée à l'aide des fonds libres.

Ce bâtiment, beaucoup de nos concitoyens le connaissent puisque dans les magnifiques salles du haut, différentes manifestations y ont eu lieu : conférences, réunions, expositions, etc.

À l'entresol est installée la partie réservée aux jeunes qui comprend trois salles : deux grandes et une petite, dans lesquelles on pratique le jeu de ping-pong, d'échecs, etc.

Au rez-de-chaussée, deux salles ont été spécialement aménagées pour l'enseignement ménager, cours de cuisine, coupe, couture, transformation de vêtements. L'économie domestique, l'hygiène alimentaire et médicale sont également enseignées.

Enfin, au rez-de-chaussée, les associations d'anciens combattants, notamment les anciens prisonniers de guerre, y trouvent place pour assurer leur permanence hebdomadaire.

CANTINES D'ENTR'AIDE - SALLES CHAUFFÉES

L'ancien fourneau économique qui fonctionnait en 1939 dans un local de l'hôpital place Silly était devenu après 1940 cantine d'entr'aide. Cette cantine servait tous les jours aux vieillards et aux personnes nécessiteuses une soupe et un légume, soit à titre gratuit pour les indigents, soit à tarif extrêmement réduit pour les autres. La Municipalité fit tout d'abord améliorer les rations et fit ajouter une fois par semaine de la viande aux légumes.

Trouvant encore insuffisante cette amélioration, la Municipalité fit transférer la cantine d'entr'aide de la place Silly dans un local qui a été construit rue des écoles en annexe au centre culturel. Ce local fut aménagé comme une salle de restaurant et les bénéficiaires de la cantine reçoivent maintenant un repas complet qui est le même que celui qui est servi aux enfants des écoles. La cantine scolaire a été également transférée au Centre culturel et il n'y a qu'une seule cuisine qui dessert à la fois la cantine scolaire et la cantine d'entraide.

Tous les hivers, des salles chauffées sont mises à la disposition des personnes âgées. Une de ces salles est celle de la cantine d'entr'aide. Une autre salle existe au dispensaire d'entr'aide social, rue Albert-I^{er}. Dans ces salles, des journaux, jeux de cartes et magazines sont à la disposition des personnes qui les fréquentent, lesquelles reçoivent des boissons chaudes.

GARDERIE

Une garderie fonctionne depuis plusieurs années dans un local situé au groupe scolaire de Montretout. Tous les jeudis, quarante à cinquante enfants des quartiers du Centre, de Montretout et des Côteaux sont reçus à la garderie par une jardinière d'enfants assistée d'une infirmière scolaire et d'une aide sociale. Des jeux sont organisés à l'intérieur ou à l'extérieur quand le temps le permet. À 16 heures, un goûter est servi aux enfants, lesquels sont reconduits ensuite dans leur quartier respectif.

CINÉMA ÉDUCATIF

Bi-mensuellement des séances de cinéma éducatif sont organisées par la Municipalité à la salle des fêtes municipale, rue Hébert. Les films qui sont projetés à l'écran municipal sont instructifs et attrayants, beaucoup se rapportent à la connaissance de l'Union française. Ils sont brièvement commentés par un adjoint au maire qui assiste aux séances. Ils connaissent la faveur des élèves de toutes nos écoles car la salle est généralement comble le jour de la séance.

CONSTRUCTION D'UN ÉTABLISSEMENT DE BAINS-DOUCHES AUX COTEAUX

En 1947, le Conseil municipal avait décidé d'acheter un terrain rue de l'Yser pour l'aménagement d'un square et pour la construction d'un établissement de bains-douches avec lavoir. Le dossier transmis à la Préfecture pour approbation fut soumis par le Préfet à la commission de contrôle des opérations immobilières qui estima que la réalisation n'était pas urgente et qu'il y avait lieu de surseoir à statuer. Le Maire a immédiatement fait classer au plan d'aménagement le terrain comme espace réservé aux services publics, de manière qu'il ne puisse être vendu. Ce n'est qu'au début de 1952, à la suite d'une nouvelle délibération du Conseil municipal, que le Maire put obtenir la mise en route de la procédure d'expropriation, puisque aucun accord amiable n'avait pu intervenir sur les chiffres propres de l'Administration des Domaines. La procédure est maintenant terminée et nous pensons que la Ville va pouvoir prochainement être envoyée par la commission arbitrale d'évaluation en possession du terrain qu'elle fera immédiatement aménager en square.

AIDE AUX FAMILLES NOMBREUSES ET ÉCONOMIQUEMENT FAIBLES

Sur la proposition de la Municipalité, le Conseil municipal a décidé, le 25 février 1950, l'inscription au budget d'un crédit d'un million de francs destiné à l'attribution de bons de gaz et d'électricité aux familles de trois enfants et plus (cf. Bulletin municipal n° 37 de janvier 1950). Les bons de gaz ont une valeur de 510 francs pour l'année pour une famille de trois enfants et de 4.110 francs pour une famille de 11 enfants. Les bons d'électricité ont une valeur de 720 francs pour l'année pour la première catégorie et de 4.320 francs pour la deuxième.

La Municipalité a considéré que les familles nombreuses étaient de grosses consommatrices qui de ce fait supportent un poids très lourd d'impôts indirects et qu'il convenait de répartir plus équitablement les charges de celles-ci en les allégeant dans toute la mesure du possible.

Cette mesure fut étendue en 1951 aux économiquement faibles, lesquels bénéficient gratuitement des bains-douches et de la bibliothèque.

Depuis quelques années, la Municipalité fait distribuer aux bénéficiaires du Bureau de Bienfaisance ainsi qu'à des vieillards nécessiteux environ un stère de bois qui est préalablement scié en petite longueur. Ce bois est livré à domicile.

Tous les ans, pour les fêtes de Noël et du Jour de l'An, ces mêmes personnes, au nombre de plus de 200, reçoivent à domicile un colis de denrées et friandises.

Les personnes qui ne peuvent se rendre au repas de l'amitié offert chaque année à tous les anciens âgés de soixante-cinq ans et plus, reçoivent également un colis à domicile composé de denrées.

Dans le cadre du parrainage des vieillards qui fonctionne à la Mairie a été créé un vestiaire qui dépanne beaucoup de vieillards, qui n'ont pas les moyens de renouveler leur garde-robe. Chaque hiver, des vêtements chauds sont distribués.

Le service social ne manque pas, chaque fois que l'occasion s'en présente, d'aider des personnes âgées à constituer leur dossier pour obtenir les retraites ou pensions auxquelles elles ont droit et même d'accomplir des démarches à leurs lieux et place.

C'est aussi le service social qui fait allouer l'allocation compensatrice des majorations de loyer ainsi que les indemnités pour consommation de gaz et d'électricité délivrées par le département.

SECOURS AUX GRÉVISTES

Lors des grèves de février 1950, des secours ont été accordés aux grévistes par le Bureau de Bienfaisance, auquel le conseil municipal attribua une subvention spéciale de 1.500.000 francs. 550 personnes ont été secourues dont 240 chefs de famille.

Action sociale et divers

COMMISSION PARITAIRE DE CONCILIATION

Une commission paritaire composée de représentants de la Municipalité, des propriétaires et des locataires, a été constituée en 1949 dans le but d'essayer de concilier les points de vue divergents entre propriétaires et locataires, en ce qui concerne l'application de la loi du 1^{er} septembre 1948.

La plupart des différends portaient sur la classification de l'immeuble ou de l'appartement dans telle ou telle catégorie. Une commission de classement composée des représentants des propriétaires et des locataires, de deux architectes, s'est rendue sur les lieux pour donner un avis technique.

Ces deux commissions ont obtenu des résultats très satisfaisants.

INSTALLATION A SAINT-CLOUD DES SERVICES DE SÉCURITÉ SOCIALE

Les assurés sociaux étaient dans l'obligation en 1948 d'aller à Ville-d'Avray pour se faire régler leurs prestations et pour obtenir différents renseignements. La Municipalité a remédié à cela en permettant l'installation des services de Sécurité Sociale dans les locaux de l'immeuble de la Tête Noire, place Georges-Clemenceau.

La Ville a loué les locaux pour une redevance symbolique de 100 francs par an et la Sécurité Sociale s'est chargée d'installer ses bureaux et de faire à cette occasion certains travaux confortatifs qui ont eu pour effet de remettre en état tout le rez-de-chaussée de l'immeuble et de donner à celui-ci un meilleur aspect.

SAPEURS-POMPIERS - MATÉRIEL DE SECOURS

Nos sapeurs-pompiers furent dotés en 1950 d'une auto-pompe moderne de premier secours acquise aux établissements Laffly. Il s'agit d'une auto-pompe de 60 m³ de débit horaire nominal avec moteur 6 cylindres. Pompe centrifuge à deux cellules et amorceur à anneau d'eau montée à l'arrière du châssis équipé avec un orifice d'aspiration de 100 mm. Equipement de premier secours avec tonne de 500 litres d'eau. Son coût fut de 2 millions entièrement réglés sur les fonds disponibles.

Différents appareils ont également été acquis en vue de lutter efficacement contre les feux de carburant, de centraux électriques etc., etc.

Le corps de sapeurs-pompiers fut réorganisé en 1952. Il est maintenant composé d'éléments jeunes et dynamiques qui ont déjà montré à différentes reprises qu'ils étaient à la hauteur de leur tâche pour la lutte contre l'incendie. La Municipalité n'a pas manqué de les équiper comme il convenait et de les encourager en les aidant à organiser le traditionnel banquet de la Sainte-Barbe, qui a été en 1952 suivi de bal.

Les sapeurs-pompiers du canton purent se réunir cette année en Assemblée générale à la salle des fêtes municipale mise gracieusement à leur disposition.

En ce qui concerne les bouches d'incendie, la Municipalité fit compléter des bouches de 100 existantes, en faisant installer une bouche pour la Mairie et l'église, une bouche pour l'hospice Lelégard, une bouche rue Hébert pour le Centre Culturel et Artistique, ainsi que pour les écoles du Centre, une bouche rue Gounod en face le lycée de jeunes filles, une bouche rue Dailly en face le Centre de Rééducation des Mutilés du travail, deux bouches boulevard de la République, une bouche rue Feudon au passage à niveau, une bouche avenue Eugénie; deux bouches vont être prochainement aménagées rue des Girondins et rue Henri-Régnault.

INSTALLATION A SAINT-CLOUD DES SERVICES DE CONTRIBUTIONS INDIRECTES

La Municipalité n'a pas hésité, chaque fois qu'elle en a eu l'occasion, à faciliter la tâche de ses concitoyens qui ont affaire avec les différents services d'Etat. Après la fixation à Saint-Cloud des services de Sécurité Sociale de la place Georges-Clemenceau, comme il est indiqué d'autre part, ce furent les services des Contributions indirectes qui étaient à Sèvres qui vinrent se fixer définitivement à Saint-Cloud.

Les Services municipaux firent aménager des locaux rue du Docteur-Desfossez dans l'immeuble de la Perception et dans un petit immeuble situé en bordure de cette rue et procéda à l'installation à Saint-Cloud des services de cette administration financière. Ainsi les redevables des Contributions indirectes n'ont plus à aller à Sèvres.

PERSONNEL COMMUNAL

La Municipalité a fait accorder au personnel communal des avantages identiques à ceux alloués par l'Etat à ses fonctionnaires et agents, qu'il s'agisse de traitements, d'indemnités, de prestations maladie, d'avantages statutaires (congés, disponibilité, longue maladie, retraite, capital-décès, congés maternité, congés longue durée, etc., etc.).

Le personnel a bénéficié du reclassement, sans aucun abattement, ce qui lui permet de profiter d'indices de traitement égaux à ceux fixés pour les agents de l'Etat exerçant des fonctions équivalentes.

Par suite de la création de la caisse nationale des retraites des agents des collectivités locales, à laquelle ont été immédiatement affiliées les agents titulaires communaux, la ville doit payer en dix années le passif de la caisse des retraites dissoute s'élevant à 15 millions de francs, afin d'assurer au personnel des retraites identiques à celles des agents de l'Etat.

Certaines fonctions, comme celles des cantonniers, par exemple, ont été revalorisées et classées dans la catégorie supérieure. Les cantonniers ont pour titre celui d'aide ouvrier d'entretien, ce qui leur permet de bénéficier d'indices plus forts. Certains ouvriers ont été reclassés en O.P.2.

Rémunérer le personnel en appliquant les tarifs maxima et en accordant à celui-ci tous les avantages que permet la législation en vigueur, telle a donc été la position prise par la municipalité.

Celle-ci avait, par ailleurs, le devoir de rechercher des économies sur le chapitre du personnel, en mettant chaque agent à la place qui lui convenait et en organisant le travail de manière à obtenir le maximum de rendement. Aussi, sans attendre les instructions de l'autorité supérieure au sujet du fonctionnement des commissions dites de la « hache et de la guillotine », la Municipalité proposait-elle au Conseil en 1948, 1949 et 1950 de supprimer un certain nombre d'emplois, aussi bien à la mairie que dans les services techniques, de sorte que les effectifs de la mairie, qui étaient de 32 en octobre 1947, ne sont plus que de 21. Les effectifs des services techniques qui étaient de 91 en octobre 1947 ne sont plus aujourd'hui que de 76.

Pour obtenir un meilleur travail et pour donner au personnel le maximum de confort, des travaux ont été effectués à l'intérieur même de la Mairie. Des bureaux ont été aménagés au premier étage pour y recevoir le maire et les adjoints, les services du secrétariat et la comptabilité. Le standard téléphonique a été remplacé ainsi que les appareils des différents bureaux. Par le système de l'intercommunication, le maire et les adjoints ainsi que les chefs de service peuvent communiquer entre eux et avec les bureaux.

AMÉLIORATION DE LA PRESSION DE GAZ

La Municipalité a obtenu en apportant son concours financier l'exécution par Gaz de France, concessionnaire de travaux de renforcement de canalisations existantes qui ont eu pour effet d'améliorer la pression du gaz dans le quartier de Montretout notamment. Une importante canalisation fut placée à cet effet rue Gounod, une autre rue Pigache. La canalisation de gaz du boulevard de la République va être incessamment renforcée à l'occasion des travaux d'élargissement de cette voie, ce qui amènera encore une amélioration dans la distribution. Avenue des Platanes, la canalisation existante va être déplacée et renforcée pour alimenter nos H.L.M. et pour donner une pression suffisante aux grands immeubles du Pont des Trois-Pierrots.

PATRIMOINE IMMOBILIER

Le patrimoine immobilier qui s'était enrichi en 1946 par l'acquisition à Saint-Jean-de-Braye (Loiret) pour la somme de 6 millions 500.000 francs d'un château, de communs, d'une ferme et de 180 hectares de propriété (champs et bois), s'est accru de nouveau par l'acquisition des immeubles de la rue du Docteur-Desfossez (perception et contributions directes et indirectes) pour la somme de 4.500.000 francs, entièrement réglée à l'aide des fonds libres.

Un immeuble menaçant ruine, contigu à la poste, a été acquis par expropriation en même temps que l'immeuble de la perception. Il sera démoli prochainement et on en profitera pour réa-

liser une opération d'urbanisme. Les grilles d'entrée rue de l'Hospice et rue du Docteur-Desfossez ainsi que les clôtures seront refaites et la cour débarrassée des objets les plus hétéroclites qui l'encombrent.

Pour l'équipement sportif et l'implantation des immeubles à loyers modérés, 26.000 m² de terrains ont été acquis sur le quai Carnot entre la rue Feudon et la rue des Milons, soit à l'amiable, soit par expropriation. Sur ces 26.000 m², 5.500 m² environ ont été achetés à l'amiable dans d'excellentes conditions (500 fr. le m²) et payés au moyen des fonds libres. Le reste du terrain a été payé à la suite de l'expropriation sur la base de 750 francs le m² et réglé par des fonds d'emprunt.

Un autre terrain enclavé dans les terrains communaux du stade Kelly et du garage municipal a été acquis par expropriation.

Signalons, ainsi qu'il est déjà indiqué d'autre part, l'acquisition de la propriété Leygues par expropriation (16.000 m² de terrain et un immeuble important ainsi que des communs) pour la somme de 25 millions de francs réglée par emprunt. Cette propriété doit être donnée à l'Etat.

D'autres acquisitions de terrain sont en cours : une acquisition de 4.000 m² de terrain rue de l'Yser pour permettre l'aménagement d'un square et la réalisation ultérieure de bains-douches. Une acquisition de 6.600 m² de terrain pour l'agrandissement du cimetière communal.

La Municipalité qui, on le voit, a considérablement renforcé le patrimoine immobilier de la commune, se devait d'aliéner les parcelles de terrain qui ne lui étaient pas nécessaires. Elle a donc fait vendre par adjudication un terrain communal situé rue Armengaud et a réalisé une heureuse opération financière puisque 2.099 m² ont été vendus 11 millions de francs.

L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Il ne faut pas perdre de vue que les restrictions de courant sur les réseaux d'éclairage public électrique ont été imposées par l'autorité supérieure jusqu'en 1950. De la Libération à l'année 1949 inclus, le réseau d'éclairage de Saint-Cloud n'a fonctionné qu'à 50 % environ de sa puissance normale, bien que les instructions ministérielles ne prévoient qu'une consommation autorisée d'environ 30 % de la consommation d'avant-guerre.

Il en est résulté pour la Ville des pénalisations pour dépassement de consommation, pénalisations qui se chiffraient, rien que pour l'hiver 1948-1949, à la somme de 327.500 francs pour un excédent de 65.500 kW/h.

Pour éviter des dépassements, le Conseil municipal, dans sa séance du 7 novembre 1949, décidait à l'unanimité de diminuer l'intensité des lampes et de remplacer, par conséquent, les lampes à fort voltage par des lampes de 75, 100 et 200 Watts.

Cette mesure devait avoir pour la suite des répercussions. En effet, lors de la suppression des restrictions de courant, on s'est trouvé devant un réseau comportant sur tous les foyers lumineux des lampes trop faibles qu'il fallait remplacer pour obtenir une amélioration de l'éclairage.

Ces lampes ont été remplacées sur les grandes voies; sur les voies moins importantes, le remplacement ne s'est effectué par mesure d'économie que lorsqu'elles étaient usées ou détériorées.

Sur le boulevard de la République et au carrefour Magenta, 22 foyers lumineux ont été équipés avec des lanternes à la fluorescence et l'éclairage est maintenant parfait. Place Clemenceau, où il n'existait aucune canalisation électrique, l'éclairage partiel vient d'être réalisé par la pose de candélabres avec lanternes à fluorescence. Si nous n'avons fait qu'un éclairage partiel, c'est que prochainement vont être installés par les soins des Ponts et Chaussées de la Seine, deux très grands candélabres de 40 mètres de hauteur à chaque extrémité du pont de Saint-Cloud. Ces candélabres équipés tout spécialement compléteront nos propres installations et donneront à la place l'éclairage nécessaire. La rue Dailly, de la place Georges-Clemenceau à la rue du Calvaire, vient d'être dotée de lanternes à la fluorescence. L'éclairage dans la rue du Calvaire a été amélioré, de même que celui de certains carrefours dangereux.

Deux tiers environ des 900 foyers lumineux que comporte le réseau ont été repeints avec une peinture spéciale.

Un plan d'amélioration et de modernisation du réseau a été dressé par les services techniques municipaux et soumis à la commission des travaux qui l'a approuvé. Ce plan comporte :

- 1° Le remplacement dans les voies de grande importance (boulevard de la République, rue Dailly, rue Gounod, rue du Calvaire), des lanternes type olophane existantes par des lanternes à fluorescence (plan en cours d'exécution);
- 2° Le remplacement dans les voies de deuxième catégorie mais à circulation importante, des lampes actuelles par des lampes fonctionnant, moitié à incandescence, moitié à vapeur de mercure;

3° Le remplacement dans les autres voies, mi-urbaines, mi-rurales, des foyers à incandescence par des lampes rectalux, d'un rendement supérieur aux lampes actuelles et qui permettraient d'économiser la dépense de remplacement des miroirs des lanternes actuelles en partie désargentés.

La dépense pour la mise en application de ce plan est de l'ordre de 20 millions de francs à répartir sur 5 années.

A signaler que le coût de l'équipement complet à la fluorescence est, avec la pose, de l'ordre de 45 à 50.000 francs par foyer lumineux.

VIII

Les Finances

C'est par des chiffres que nous exposerons la situation financière de Saint-Cloud, qui est une des plus brillantes des communes du département de Seine-et-Oise.

Nous terminons notre mandat avec un budget qui ne comporte aucune augmentation des centimes additionnels, taxes, droits ou redevances, c'est-à-dire sans augmentation d'impôts et avec un compte administratif qui se solde avec un excédent net de recettes supérieur à 30 millions de francs.

Nos comptes se sont, d'ailleurs, toujours soldés par un excédent de recettes important :

| | | |
|-------------------------------------------|-----|------------|
| Ont été arrêtés avec un excédent net de : | | |
| L'exercice 1948 | Fr. | 16.534.618 |
| L'exercice 1949 | | 12.244.681 |
| L'exercice 1950 | | 18.894.170 |
| L'exercice 1951 | | 35.607.060 |

Ces magnifiques résultats nous ont permis de financer des travaux extraordinaires sans avoir recours à l'emprunt, ni aux impôts spéciaux.

Sur 105.000.000 de francs de travaux extraordinaires, non financés par les budgets, exécutés de 1948 à 1953, 62.000.000 de francs ont été réglés à l'aide de nos fonds disponibles.

Sur 54.230.000 francs d'acquisition de terrains nécessaires à nos réalisations, 13.730.000 francs ont été réglés sur les fonds libres, permettant de conclure des accords amiables extrêmement avantageux pour la Ville.

Enfin, l'auto-pompé de premier secours contre l'incendie, la voiture ambulance, les bennes tasseuses, soit plus de 12 millions de francs, ont pu être payées au moyen de nos disponibilités.

La commune de Saint-Cloud est dans sa catégorie une des moins imposées du département de Seine-et-Oise et en voici les preuves :

| QUELQUES COMMUNES IMPORTANTES (choisies au hasard) | VALEUR DU CENTIME ADDITIONNEL | NOMBRE DE CENTIMES EN 1953 | NOMBRE DE CENTIMES qui serait mis en recouvrement si la valeur du centime était la même qu'à Saint-Cloud |
|----------------------------------------------------|-------------------------------|----------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Saint-Cloud ... | 7.571 Fr. | 3.969 | 3.969 |
| Argenteuil | 15.100 | 7.563 | 15.126 |
| Bezons | 3.912 | 10.055 | 5.196 |
| Houilles | 4.297 | 10.206 | 5.792 |
| Versailles | 23.242 | 5.315 | 16.316 |
| Sartrouville .. | 4.037 | 13.520 | 7.203 |
| Sèvres | 4.296 | 6.526 | 3.703 |
| Meudon | 6.912 | 8.889 | 8.102 |

Augmentations survenues dans ces différentes communes (de 1948 à 1953) :

| QUELQUES COMMUNES IMPORTANTES (choisies au hasard) | ANNÉE 1948 NOMBRE DE CENTIMES | ANNÉE 1953 NOMBRE DE CENTIMES | EN PLUS | POURCENTAGE D'AUGMENTATION |
|----------------------------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|---------|----------------------------|
| Saint-Cloud ... | 1.990 | 3.969 | 1.979 | 99,44 |
| Argenteuil | 3.192 | 7.563 | 4.371 | 136,93 |
| Bezons | 4.484 | 10.055 | 5.571 | 124,29 |
| Houilles | 4.148 | 12.763 | 8.615 | 207,69 |
| Versailles | 2.356 | 5.315 | 2.959 | 125,59 |
| Sartrouville .. | 2.667 | 13.520 | 10.853 | 407,01 |
| Sèvres | 2.988 | 6.526 | 3.538 | 118,40 |
| Meudon | 3.151 | 8.889 | 5.738 | 181,46 |

Et voici des pourcentages avec le budget de l'Etat et le coût de la vie :

| Budget de l'Etat : | | Ville de Saint-Cloud : | |
|-----------------------------------|----------------|-----------------------------------|-----------------|
| 1948 | 900 millions | 1948 | 61.497.234 Fr. |
| 1952 | 3.689 millions | 1952 | 129.866.760 Fr. |
| Coefficient d'augmentation: 4,10. | | Coefficient d'augmentation: 2,11. | |

Coût de la vie :

| | |
|------------------------------------|-------|
| Indice du coût de la vie : | |
| 1947 | 10,30 |
| 1952 | 24,64 |
| Coefficient d'augmentation : 2,39. | |

Budget de la Ville :

| | |
|------------------------------------|------------------|
| 1948 | 1.990 cent. add. |
| 1953 | 3.969 cent. add. |
| Coefficient d'augmentation : 1,99. | |

On remarquera que nous nous sommes strictement bornés à présenter objectivement des faits, d'ailleurs parfaitement contrôlables, sans aucun esprit de polémique

Nous croyons nos Concitoyens suffisamment avertis pour apprécier d'eux-mêmes l'importance des réalisations que nous leur présentons simplement et loyalement, sans qu'il soit besoin de les influencer par des considérations plus ou moins sentimentales qui ne changeront rien aux faits, assez éloquents par eux-mêmes.

A l'Hôpital-Hospice

La Commission administrative des Etablissements hospitaliers, qui est présidée par le Maire et au sein de laquelle siègent deux représentants du Conseil municipal (avec des représentants du Préfet, du Corps médical, des Organisations syndicales et de la Sécurité Sociale) a, depuis fin 1947, en dehors de sérieux travaux d'entretien, réalisé de très importantes créations ou améliorations, inspirées des techniques modernes.

A L'HOPITAL CIVIL

— Transformation complète du service de « Médecine des Hommes » sur des bases toutes nouvelles, comprenant des chambres supplémentaires, un secteur sanitaire confortable et surtout des dispositions particulières au séjour des pulmonaires.

— Transformation du service de « Chirurgie des Femmes », permettant, dans un cadre plus agréable, une capacité d'accueil plus étendue et un travail rationnel.

— Multiples travaux de propreté et d'assainissement dans le service de « Maternité et d'Obstétrique », qui se continuent de saison en saison.

— Transfert de la Pharmacie trop étroite dans des locaux rénovés et spacieux, et aménagement auprès d'elle d'annexes au laboratoire d'analyses, lequel a été doté de microscopes, frigidaires, centrifugeuse, balance micrométrique, etc.

— Aménagement du local ainsi libéré en deux pièces consacrées à des services de consultations externes et d'examen prénatal.

— Réfection entière de la cuisine et de ses offices; réfection de l'escalier desservant les bâtiments de l'aile droite, du porche d'entrée, du grand escalier, etc.

— Ravèlement complet de la façade sur la place Silly; modifications apportées aux trottoirs, aux couloirs d'accès.

— Réfection complète du quartier des Internes en médecine, ceux-ci étant issus du Concours de l'Internat de la Région Parisienne et affectés maintenant (au nombre de quatre) à Saint-Cloud par priorité, ce qui classe l'Hôpital au niveau des Etablissements de catégorie supérieure.

De nombreux achats ont été faits en mobilier et matériel domestique, tels que sècheuse-repasseuse, armoires frigidaires et chambres froides, mais c'est le matériel médical qui a été le plus considéré: ainsi, tous les perfectionnements scientifiques ont été apportés au service d'électroradiologie (acquisition d'un générateur pour 1.800.000 francs, d'écrans protecteurs, d'un appareil radiologique mobile).

Le bloc opératoire a été muni d'un appareil réanimateur et d'anesthésie en circuit fermé, la Maternité d'incubateurs ou couveuses pèse-bébés, le Laboratoire d'un microscope binoculaire, tous les services soignants de négatoscopes pour examen des clichés.

Un nouveau service de consultations externes a été créé: celui de « Gastro-Entérologie », avec la rectoscopie qui en dérive.

Une camionnette tôleée a été achetée pour la manœuvre utilitaire de l'Economat, des autoclaves pour ce service, des aérosols pour tel autre...

On a remplacé des chaudières de chauffage central et une chaudière à vapeur pour buanderie; on a raccordé des branchements d'eau sur le Service d'Incendie; on a installé un système de téléphonie intérieure avec son standard; on a mis des ballons à certain endroit pour assurer la circulation d'eau chaude en « Médecine Hommes », etc.

A L'HOSPICE LELEGARD

— Création de 35 lits supplémentaires et de chambres pour ménages indigents, (le tout, par les moyens financiers propres à l'établissement): ce qui porte la capacité totale d'accueil à 185 lits.

— Création d'un cabinet médical, de salles d'isolement, de toilettes, etc.

— Réfection continue, sur un plan préétabli et par tranches annuelles, des bâtiments ouvriers et hospitaliers, principalement dans l'aile « Pasteur » où logent les vieillards assistés, tant dans les salles à manger que dans les dortoirs.

— Efforts soutenus dans la question « jardin » et coquetterie florale.

AUX DEUX ÉTABLISSEMENTS

Projet d'extension du service de Médecine « Femmes » par construction nouvelle à l'Hôpital; projet d'isolation thermique de la Maternité et boxage partiel de sa salle commune; projet de transformation très prochaine de la conciergerie pour y aménager les services administratifs dont les bureaux sont exigus.

Poursuite des améliorations entreprises partout à l'Asile Lelegard.

Enfin, acquisition définitive de l'immeuble sis 5, rue Gaston-Latouche, exproprié pour cause d'Utilité Publique à destination d'une Maternité moderne et d'un Centre de protection maternelle, provisoirement abrité à l'Hôpital et dont la Municipalité assurera dorénavant la marche et la surveillance.

Sans doute constate-t-on que la participation du Directeur et de l'Econome à la réalisation d'un tel programme est grande et nous nous plaignons, nous qui avons toujours travaillé avec l'esprit d'équipe en accord avec le personnel médical et le personnel laïc et religieux, à rendre à tous un hommage parfaitement justifié.

AU SECOURS DES SINISTRÉS

La générosité des Clodoaldiens pour venir en aide aux victimes des inondations qui ont ravagé le Nord de l'Europe a été trop enthousiaste pour que nous ne considérions pas comme un devoir, combien agréable! de la mentionner ici en apportant à tous ceux qui ont contribué à assurer le succès de la campagne entreprise, les remerciements sincères et chaleureux de la Municipalité.

Dès que fut connue la catastrophe, la Municipalité faisait placarder une affiche appelant l'attention de tous sur l'importance du cataclysme et la nécessité de tout mettre en œuvre pour soulager les malheureuses victimes.

Simultanément, la section de Saint-Cloud de la Croix-Rouge, en accord avec la Municipalité, réunissait un certain nombre de bonnes volontés appartenant à différents groupements charitables pour organiser la campagne de ramassage de vêtements de laine et de couvertures.

Immédiatement, Secouristes, Routiers, Scouts, Gui-

des, se partageaient la tâche, Saint-Cloud était divisé en secteurs et chaque secteur confié à une équipe.

Annoncée le samedi par haut-parleur installé bénévolement au marché de Montretout par M. Jean Leclerc, et l'après-midi par voiture-radio, la collecte fut effectuée sur tout le territoire le dimanche 8 février.

La chaîne parisienne de la Radio informait, le dimanche matin, dès 8 h. 15, les Clodoaldiens, que l'on passerait chez eux dans la journée prendre les colis qu'ils auraient préparés.

Et ce fut le rassemblement, à la mairie, d'une quantité innombrable de colis, de paquets et de ballots récoltés sur tous les points du territoire par les équipes de ramassage. Le hall et les couloirs de la mairie étaient envahis.

Pendant tout l'après-midi et la soirée du dimanche, une équipe, qui se retrouva le lundi soir jusqu'à minuit, procéda au tri et au classement de tous les objets recueillis.

Un premier envoi de 22 m³ fut assuré le mercredi 11 février, jusqu'au Bourget. Il devait arriver en Hollande le jeudi 12. D'autres envois suivirent.

C'est, au total, 30 à 32 m³ de vêtements, couvertures et objets divers qui furent ainsi récoltés et expédiés (dont 240 couverture ou édredons et 6 matelas).

En outre, il a été recueilli 362.597 francs en espèces ou chèques.

Le tout a été rassemblé par la Croix-Rouge et transmis par ses soins.

Nous ne saurions trop remercier tous ceux qui, spontanément, ont offert leurs services pour assurer le succès de cette campagne de charité humaine et fraternelle.

En premier lieu, il nous faut citer M. Houet, président de la section de la Croix-Rouge et Mme Houet, qui ont assuré la coordination des efforts de tous et qui, aidés des secouristes, ont assuré le tri et le classement des objets recueillis.

Puis tous les Routiers, Scouts, Guides et plusieurs jeunes de bonne volonté qui se sont joints à eux, rivalisant de cran et d'ardeur pour mener à bien leur tâche de ramassage, avec les camionnettes et voitures des Etablissements Guinard, de M. Jean Leclerc et de divers secouristes.

Enfin, tous les pharmaciens de Saint-Cloud qui ont, dès le premier appel par affiche, accepté de recevoir les colis chez eux, sans que nous ayons eu le temps de leur demander préalablement leur accord.

Merci à M. Boucharechas qui assura le transport des colis au Bourget et à M. Armand qui, avec la voiture publicitaire de la moutarde Dassaux, permit l'annonce de la collecte, sur la voie publique, dès le samedi après-midi.

De plus, des initiatives particulières se sont manifestées : M. Debuyser, charbonnier rue de l'Eglise, recevait les colis qu'on voulait bien lui remettre.

Nous savons aussi que M. le Curé, la L.F.A.C., la Conférence Saint-Vincent-de-Paul ont fait, auprès des catholiques de Saint-Cloud, un appel qui fut particulièrement fructueux.

Il est possible et probable que d'autres initiatives ont été prises qui ne nous sont pas connues.

Merci à tous pour ce magnifique élan de charité qui, nous le savons, a vivement touché nos amis hollandais.

Une remarque cependant; qu'on veuille bien ne pas oublier qu'il y a tout près de nous, dans notre ville même, de nombreuses misères, moins spectaculaires peut-être, mais réelles, que nous devons aider.

Notre vestiaire municipal est toujours insuffisamment garni et nous sommes certain qu'il reste, dans de nombreux greniers, des vêtements anciens qui, plutôt que d'assurer la pâture des vers, pourraient faire le bonheur de ceux qui n'ont rien. *La collecte pour les malheureux*

de Saint-Cloud continue. Le Service Social reçoit toujours ce qu'on veut bien lui remettre. Merci d'avance.

Au sujet de ces secours, nous sommes heureux de porter à la connaissance de nos concitoyens, la lettre suivante qu'a adressée au Maire, l'Ambassadeur des Pays-Bas.

AMBASSADE DES PAYS-BAS

Paris, le 26 Février 1953.

Monsieur le Maire,

C'est avec la plus vive reconnaissance que j'ai appris l'importante action de secours organisée à Saint-Cloud pour venir en aide à mes compatriotes sinistrés.

Les maints détails qui m'ont été cités me sont un témoignage précieux des nobles sentiments de solidarité de vos administrés devant l'épreuve de mon pays.

Je tiens à vous dire ma profonde gratitude envers la Municipalité de Saint-Cloud, et je vous serais obligé de bien vouloir en être l'interprète auprès de tous ceux qui ont si généreusement répondu à votre appel.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Signé : (Illisiblement),
Ambassadeur des Pays-Bas.

On nous communique

M. Houët, président du Comité de la Croix-Rouge de Saint-Cloud, s'excuse vivement de ne pas avoir pu remercier personnellement toutes les personnes ayant aidé à la collecte effectuée pour les sinistrés de Hollande, d'Angleterre, de Belgique et du Nord de la France. Mais les besoins d'une réalisation immédiate ne lui en ont pas laissé la possibilité.

Il les prie de croire à la joie qu'il a eue de travailler avec une équipe animée du désir de rendre service; il leur est très reconnaissant de l'aide qu'ils lui ont apportée.

Il les remercie donc particulièrement de leur générosité et du sentiment de solidarité qui les a animés.

PROMENADE DU MUGUET

C'est le vendredi 1^{er} mai qu'aura lieu, cette année, l'excursion traditionnelle au château de Charbonnière, à l'occasion de la Fête du Muguet.

Si le temps veut bien être favorable, on peut être assuré d'une partie de campagne extrêmement agréable et d'une cueillette fructueuse qui permettra à tous les excursionnistes de rapporter à Saint-Cloud des brassées de clochettes odorantes. L'expérience des années précédentes permet de prévoir, pour la promenade de cette année, un succès complet.

Il est prudent de se faire inscrire sans tarder (dernier délai : 25 avril), à la mairie (2^e bureau), en versant le prix des places retenues (670 francs par place, aller et retour). Les inscriptions seront notées dans la limite des places disponibles. Hâtez-vous donc !

Les cars partiront de la place de la Mairie à 7 h. 30. Vous apporterez vos provisions pour déjeuner à Charbonnière, sur l'herbe, si le temps le permet, ou, dans le cas contraire, dans la salle à manger du château. On trouvera sur place : pain, vin, bière, pâtisserie.

Les personnes qui disposent de moyens de transport personnels sont cordialement invitées, soit à se joindre aux cars, soit à se rendre directement à Charbonnière (1).

A l'occasion de cette promenade du muguet, l'Automobile-Club de Saint-Cloud nous informe qu'il organise pour tous les Clodoaldiens qui désireront y prendre part, un rallye automobile et motocycliste dont l'arrivée

(1) Le château de Charbonnière est situé sur la route d'Etampes à Orléans, par Pithiviers, à 8 kilomètres avant Orléans et à 120 kilomètres de Saint-Cloud.

est fixée au château de Charbonnière. On aura tous renseignements en s'adressant à la mairie (2^e bureau).

Que chacun apporte gaieté et bonne humeur et cette promenade 1953 laissera, nous en sommes certains, le même agréable souvenir que les précédentes.

Au centre culturel et artistique

Les séances bi-mensuelles de cinéma scolaire

Les séances de cinéma, offertes deux fois par mois par la Municipalité aux élèves de nos écoles, connaissent un succès constant.

Environ 500 élèves assistent à chacune d'elles. Une centaine de grandes personnes se joignent aux enfants et aux jeunes filles.

Des films bien choisis, instructifs et attrayants sont projetés à l'écran.

M. Laurence, maire-adjoint, commente brièvement ceux qui ont trait à la connaissance de l'Union Française.

La séance du 19 mars fut consacrée à l'aviation.

En présence de M. Oble, conseiller municipal; de M. Jolivet, président de l'Aéro-Club de Saint-Cloud, le capitaine aviateur Lefèvre exposa les buts poursuivis par le Secrétariat de l'Air. Il distribua 14 bons gratuits pour un baptême de l'air (qui aura lieu le jeudi 23 avril, à Toussus-Le Noble), aux élèves de nos écoles attirés plus spécialement par l'aviation. De magnifiques films furent projetés.

M. Laurence remercia chaleureusement le capitaine Lefèvre, M. Jolivet et tous ceux qui ont suivi les causeries et les séances de cinéma de la Salle des Fêtes.

LES CONFERENCES

Quelques souvenirs sur Gallieni, Brazza, Lyautey, de Lattre de Tassigny, Général Clément-Grandcour, Mgr Augouard

Dans la causerie qu'il a faite le 18 février, à la Salle des Fêtes, et où il a évoqué le souvenir de grands colons, qu'il a eu la chance d'approcher, M. Laurence, adjoint au maire, publiciste, ancien combattant des deux guerres et grand voyageur a, devant plus de 500 personnes, brossé rapidement le portrait de Gallieni, le bon sens fait homme; Brazza, le plus humain des colonisateurs; Lyautey, poète en action; de Lattre de Tassigny, l'ouragan des batailles; Clément-Grandcour, le général qui à 66 ans s'engagea comme soldat de 2^e classe dans la formation qu'il avait autrefois commandée comme colonel, donnant aux jeunes le plus bel exemple d'abnégation, et Mgr Augouard, qui fit tant pour l'Afrique Equatoriale Française.

De très beaux films illustrèrent cette conférence.

COURS D'ENSEIGNEMENT MÉNAGER

Nous avons le plaisir d'annoncer le succès de deux élèves des cours de Saint-Cloud.

Elles ont affronté les épreuves du concours régional d'Enseignement ménager qui se sont déroulées samedi 24 janvier.

Ainsi Marie-José Blottières, du Centre, 14, rue des Ecoles, s'est classée deuxième dans la troisième catégorie.

Quant à Monique Liorens, des Coteaux, elle s'est classée huitième dans cette épreuve.

Il y avait 200 inscrites venant des cours d'Enseignement ménager de la Seine, Seine-et-Oise, Oise, Seine-et-Marne, Marne, Eure, Eure-et-Loir.

La première a remporté un chauffe-eau à gaz et l'autre un moulin à café électrique Peugeot.

La Municipalité encouragera les lauréates en leur attribuant une récompense au moment de l'exposition de fin d'année.

Nous les félicitons vivement.

COMMENT NAÏT UN FILM

Le mercredi 18 mars, devant une salle compacte (plus de 500 personnes), Marcel Blistène, Clodoaldien, metteur en scène et réalisateur des excellents films : *Etoile sans Lumière*, *Macadam*, *Rapide de Nuit*, *Cet Age est sans pitié*, etc., a dit avec esprit, humour, intelligence et compétence, comment naît un film. Sa causerie claire, documentée et bien charpentée, a plu beaucoup à un public choisi, où on remarquait beaucoup de jeunes, surtout de jeunes filles, de conseillers municipaux, des professeurs, des instituteurs, le chanoine Collin, des artistes dramatiques, M. Rollin, adjoint au maire; M. Chaveton, maire, etc.

M. Laurence, maire adjoint, présenta Marcel Blistène et se félicita des succès obtenus par les manifestations diverses organisées au Centre Culturel et Artistique, avant que passât à l'écran le film *Le Sorcier du Ciel*, dont la présentation fut impeccable.

RESTAURATION DES ORGUES

Sur l'initiative de M. le Docteur Bailly, que nous félicitons à nouveau, le quatrième concert spirituel pour la conservation des grandes orgues eut lieu le vendredi 27 mars 1953 à l'église de Saint-Cloud.

Bernard Demigny et les chœurs Jean Maciet ont exécuté un programme de tout premier ordre, consacré aux œuvres des grands maîtres : J.-S. Bach, Haendel, Mozart, Schütz; le piano d'accompagnement était tenu par Henri Veyseyre.

Ce concert fut, comme les précédents, un véritable régal. La voix chaude et agréable de Bernard Demigny, jeune baryton, ancien élève du Conservatoire de Paris, s'est fait joliment entendre, notamment dans l'air de « Jésus » (La Passion) de Haendel et dans « Viens douce mort » de J.-S. Bach.

Les chœurs de Jean Maciet, cette phalange de solistes rompus à l'interprétation de la musique polyphonique ancienne et moderne, exécutèrent entre autres, avec leur brio habituel, « l'Actus Tragicus » de J.-S. Bach et le « Lacrymosa » de Mozart.

Nous devons de rendre ici hommage à notre concitoyen, l'éminent maître de chapelle de Saint-Cloud, Jean Macier.

Jean Macier, organiste dès l'âge de treize ans, a consacré son existence à la cause, à la fois de l'orgue et de la musique polyphonique, soit à l'église, soit au concert. Grâce à ses efforts inlassables, il contribua à doter l'église de Sèvres, où il fut organiste pendant seize années, d'un grand orgue de 36 jeux et 3 claviers, inauguré en 1927, par le maître Marcel Dupré.

En 1926, il fait partie du comité de restauration des grandes orgues du Trocadéro, aux côtés d'un de ses maîtres, Charles-Marie Widor, organiste de Saint-Sulpice et secrétaire perpétuel de l'Académie des Beaux-Arts, et de Marcel Dupré, Raugel, Cellier, l'éditeur Leduc, Edouard Monet, etc.

Est-il besoin de rappeler ce que nous devons à son dévouement désintéressé et sa très vaste culture musicale? La beauté des différentes cérémonies et la réputation artistique de Saint-Cloud, qu'il a su affirmer au prix d'un labeur considérable, et avec quel éclat.

Rappelons pour mémoire en dehors de nombreux concerts polyphoniques, deux inoubliables manifestations chorales et orchestrales :

— « Requiem » de Gabriel Fauré, exécuté salle Gaveau avec 120 garçons du lycée de Saint-Cloud et la chorale de Saint-Cloud.

— « Le Messie » de Haendel, au Palais de Chaillot, devant un auditoire enthousiasmé.

Les récents concerts spirituels, tant à l'église de Saint-Cloud qu'à Paris, avec en particulier la magnifique interprétation du « De Profundis » de Michel de La Lande qui fit l'unanimité de toute la presse.

IN MEMORIAM

Le cercueil contenant la dépouille mortelle de René Chemin, adjudant-chef, décédé en captivité, a été ramené à Saint-Cloud, le lundi 2 mars, à 9 h. 15.

Il a été remis à la Municipalité, en présence de M. Laurence, adjoint au maire; de M. Duplan, conseiller municipal; de M. Poste, président du Souvenir Français; d'un représentant des Prisonniers et de la famille Chemin.

Les obsèques ont eu lieu le 3 mars, à 10 h. 30. Le maire, M. Chaveton, plusieurs conseillers municipaux, des délégations des P. G., des Anciens Combattants et une assistance nombreuse ont conduit au cimetière la dépouille de l'adjudant-chef Chemin.

Nous adressons à la famille Chemin nos condoléances émues.

Le problème de l'habitat

vu par une personnalité Clodoaldienne
le Docteur François DEBAT, Membre de l'Institut

Le 20 mars, à la Conférence des Ambassadeurs, salle Pleyel, à Paris, le docteur Debat a développé devant un auditoire nombreux et très intéressé ses idées sur « l'Habitat, arme de paix sociale ».

On sait quelles réalisations pratiques cet éminent médecin a à son actif depuis de nombreuses années dans ce domaine ; il a su créer de toutes pièces à Garches, autour de ses laboratoires célèbres dans le monde entier, un ensemble de constructions et de jardins qui réunissent ce que l'on peut trouver de mieux du point de vue de l'hygiène, du confort et de l'urbanisme les plus modernes.

Il ne saurait être question de résumer ici l'importante conférence qu'il a prononcée sur le sujet si actuel qu'il avait choisi. Bornons-nous à en extraire quelques aphorismes particulièrement frappants dont elle était émaillée et qui méritent de rester gravés dans toutes les mémoires :

- Il n'est pas permis de dire qu'un homme a ce qu'il faut pour vivre s'il ne reçoit que ce qu'il faut pour ne pas mourir.
- L'alcoolisme est une conséquence inévitable du taudis.
- Un cercle vicieux : on lésine sur le logement pour dépenser au dehors, et l'on vit au dehors pour fuir le logement trop étroit.
- Toutes constructions, luxueuses ou non, sont actuellement souhaitables, mais toutes ne méritent pas indistinctement une égale assistance.

UNION NATIONALE DES ASSOCIATIONS DE DÉFENSE DES ÉCONOMIQUEMENT FAIBLES

Mouvement front humain

Le mardi 31 mars, au Centre Culturel, M. Castelle-Lescure, président de l'U.N.A.D.E.F. et du Front Humain, a fait devant plus de 100 Clodoaldiens, vieillards, économiquement faibles, une conférence sur les droits à une vie décente de tous ceux contre lesquels s'acharne le sort. M. Chaveton, maire, entouré de MM. Monsel et Laurence, adjoints, était présent ainsi que Mme Lorrain, présidente du Parrainage des Vieillards.

Avec beaucoup de clarté et de précision, M. Castelle-Lescure, qui est de surcroît un excellent journaliste et un défenseur de ceux qui souffrent, exposa les problèmes intéressants les vieux travailleurs, les économiquement faibles et les petits rentiers. Il répondit avec netteté aux multiples questions qui lui furent posées. Il dit ce qu'est le Fonds National de Solidarité (dont le siège social est 47, rue Blanche, à Paris), qui s'est assigné comme objectif d'obtenir pour les vieux, sous toutes les formes possibles, des avantages qui leur permettront de vivre un peu moins mal. MM. Chaveton, Monsel, Laurence et Mme Lorrain remercièrent vivement M. Castelle-Lescure, et son secrétaire départemental, Emile Bourg. Ils lui promirent d'associer leurs efforts pour créer, dès que possible, dans notre ville un comité local du Fonds National de solidarité. Ce fonds national de solidarité a été créé le 19 juin 1952, et d'ores et déjà il a pu procurer des avantages substantiels, réduction chez un grand nombre de commerçants, consultations juridiques gratuites, bons de repas gratuits, etc.

L'HYPERGONAR

L'Hypergonar est à l'ordre du jour. On en parle beaucoup dans la presse. C'est un des éléments fondamentaux du Cinéma-scope adopté par la 20th Century Fox. Grâce à lui on peut obtenir sur le film de format normal (35 mm) un champ double. Il permet de couvrir un écran panoramique de format inusité avec le film ordinaire.

L'hypergonar a été inventé par un Clodoaldien, M. Henri Chrétien, qui habite 35, rue Preschez depuis de longues années. Brillant élève de l'Université de Paris, de l'École Supérieure d'Électricité, astronome connu, il a réalisé pendant la guerre 1914-1918 de nombreuses inventions concernant l'aviation.

Il a fondé avec A. Jobin l'Institut d'Optique de Paris. Inventeur de nombreux appareils astronomiques et d'optique, il est aussi l'inventeur des Cataphotes, connus dans le monde entier pour la signalisation des routes.

Il a été à maintes reprises lauréat de l'Institut.

Nous avons plaisir à signaler aux lecteurs du Bulletin Municipal l'œuvre réalisée par le professeur Henri Chrétien, œuvre qu'il continue pour le plus grand bien de la science.

BIBLIOGRAPHIE

Le Directeur de nos hôpitaux, M. Robert Hardouin, Docteur de l'Université de Paris, lauréat de l'Institut, déjà titulaire des prix Dollfus et Thore pour des ouvrages biologiques fort appréciés du monde savant, vient d'obtenir le prix littéraire « Paris-Critique 1953 » pour son nouveau livre « *Et du Nord au Midi* », au premier tour de scrutin, par 5 voix sur 9, 4 s'étant réparties sur deux autres candidats.

Il s'agissait de récompenser une œuvre qui devait exalter les vieilles vertus françaises de courage, d'optimisme, de meilleur goût, de bonne humeur.

Quand on a lu de lui cet autre ouvrage du même genre intitulé « *Par Monts et par Vaux* », paru il y a deux ans, on est fixé sur la verve familière et distinguée de l'auteur qui vagabonde dans nos provinces au gré de sa fantaisie et nous montre des paysages fortement colorés où se meut une petite faune bien amusante. C'est simple et grandiose à la fois : un modèle de style, d'une richesse et d'une sobriété peu communes ; c'est écrit dans une langue impeccable, l'auteur disposant d'un vocabulaire clair, vif et dru.

« Cet ouvrage est le second Livre de Nature d'un auteur d'une trempe exceptionnellement originale », dit Pierre Descaves, qui a préfacé le volume, et il ajoute : « Toujours humain, alerte, exact, véridique, Robert HARDOUIN est un authentique écrivain qui, cultivant en même temps que les Lettres, les Sciences et les Arts, sait voir juste et sait le dire magnifiquement pour notre plus grande joie.

« Et du Nord au Midi », dont le nom évoque comme un chant de départ, est un bain de fraîcheur, un bol d'air pur. Avec « *Par Monts et par Vaux* », il forme une sorte de diptyque précieux d'où jaillit l'observation fine, le trait direct, l'envolée poétique.

M. Robert Hardouin a fait don de son livre à la Bibliothèque municipale de notre ville. Nous l'en remercions sincèrement.

MORT DU CAPITAINE AVIATEUR LACOURIE

Notre concitoyen, le capitaine aviateur Lacourie, 9, rue d'Orléans, a trouvé la mort en février, dans l'accident qui mit en deuil, près de Berlin, sept familles françaises.

Dès que le Ministre de l'Air a connu la fin des aviateurs tués en service commandé, il a fait prévenir leurs proches.

M. Laurence, adjoint au maire, deux capitaines aviateurs et une assistante sociale du Ministère de l'Air sont allés annoncer, avec le maximum de ménagements, à Mme Lacourie, le malheur qui venait de la frapper et lui présenter les condoléances de l'Armée et de la ville de Saint-Cloud.

A nouveau, nous offrons les nôtres à Mme Lacourie, à ses trois petits enfants, à son père, à sa sœur et à toute sa famille.

NOTRE CENTENAIRE N'EST PLUS

Mme Veuve Jean BORDES, née Marie NOGUES, est décédée le 25 février 1953, dans sa 101^{me} année, à Saint-Cloud, 54, rue Jacoulet.

Selon le désir de la défunte, les obsèques ont été célébrées le lundi 2 mars dans la plus stricte intimité.

Elle a été inhumée au cimetière de Saint-Cloud.

La Municipalité, l'an dernier, avait comme chacun le sait, fêté le centenaire de Mme BORDES avec tout l'éclat désirable.

Nous présentons aujourd'hui à M. et Mme Jean-Adolphe BORDES, ses enfants, et à la famille, nos sincères condoléances.

Distinctions honorifiques

Nous avons relevé dans le *Journal Officiel*, les promotions ci-après :

Mérite Social

Au grade de Chevalier

M. Gaston Rollin, Maire-Adjoint, Administrateur de la Société Mutualiste Hommes et Femmes de Saint-Cloud.

(Arrêté de M. le Ministre du Travail et de la Sécurité Sociale, en date du 22 décembre 1952).

Médaille d'Honneur du Travail

(Promotion du 1^{er} janvier 1953, arrêté préfectoral du 31 décembre 1952).

Médaille d'Argent

- M. Adoux Alfred, 35, avenue Clodoald, chauffeur à la Société L'Air Liquide.
M. Chaboche Georges, 3, rue Albert-1^{er}, chef d'équipe à la Société Le Matériel Téléphonique.
M. Eparvier Georges, 2, rue de la Source, représentant à la Société Evette Germain et Cie.
M. Gaillard Pierre, 102 bis, avenue Foch, ingénieur à la Société Parisienne pour l'Industrie Electrique.
M. Goovaerts Marius, 19, rue Bucourt, tourneur à la Société des Automobiles Peugeot.
Mlle Jeannot Germaine, 146, avenue Foch, comptable chez M^e Roger Muel, notaire à Saint-Cloud.
M. Krausch Désiré, 2, rue du Nord, chef d'équipe à la Société anonyme Le Matériel Téléphonique.
M. Lépicaud Paul, 39, avenue Bernard-Palissy, représentant à la Société Félix Potin.
M. Leroy Louis, 29, rue Ferdinand-Chartier, ajusteur à la S. A. des Automobiles industriels Latil.
Mme Lorillon, née Tribaudot Augustine, 5, avenue de Longchamp, magasinnière à la R.N.U.R.
M. Orceyre Lucien, 15 ter, avenue de la Pommeraie, directeur d'agence à la Société Nestlé.
Mme Rapin, née Ramillon Augustine, 13, avenue de Longchamp, vendeuse à la Société laitière Amiot.
M. Sacépé Paul, 43, rue Tahère, directeur du personnel à la S. A. Le Matériel Téléphonique.
M. Schott René, 1, rue des Gâte-Ceps, directeur de succursale à la R.N.U.R.
M. Tallet William, 43, avenue de Suresnes, chef comptable à la S. A. Esso Stand.
M. Touly Raymond, 6, rue E.-Verhaeren, commis d'entreprise aux Etablissements Cledat.

Médaille de Vermeil

- M. Delecluze Henri, 27, rue d'Orléans, livreur aux Grands Magasins des Galeries Lafayette.
M. Petit Eugène, 40, avenue des Platanes, mécanicien à la S. A. Underwood.
M. Solary Marcel, 80, rue Tahère, rotativiste à la Société Nationale des Entreprises de Presse.

Médaille de la Famille Française (Décret en date du 12 décembre 1952)

Médaille d'Or

- Mme Rampont, née Jacqueline Auboyer-Treuille, 10, rue d'Orléans.

Médaille de Bronze

- Mme Dekint, née Jeanne Carel, 4, rue Ferdinand-Chartier.
Mme Hodan, née Madeleine Gouhier, 124, rue Tahère.
Mme Morlier, née Marie Fritsch, 32, rue Preschez.
Mme Ricquier, née Anne-Marie Rungs, 95, boulevard de la République.

Mérite Agricole

Officier

- M. Chaumier Pierre, Marie, secrétaire général adjoint à la Société Nationale d'Horticulture de France à Saint-Cloud, 51, boulevard de la République.

Chevalier

- Jonack Marcel, ouvrier jardinier au Domaine National de Saint-Cloud, 3, avenue du Palais.
Pinard Robert, ouvrier jardinier au Domaine National de Saint-Cloud, 3, avenue du Palais.
Potier André, Augustin, surveillant militaire des parcs et jardins des Domaines Nationaux de Saint-Cloud, 3, avenue du Palais.

Réglementation de la circulation

Les travaux d'élargissement de la rue du Calvaire étant terminés et les trottoirs complètement refaits, il importe, pour assurer la sécurité des piétons et des usagers de la route, de réglementer strictement la circulation et le stationnement des véhicules automobiles.

Les dispositions suivantes ont, en conséquence, été prises par arrêté municipal :

1^o La circulation des voitures de tourisme, des motocyclettes et bicyclettes est autorisée dans les deux sens;

2^o La circulation des poids lourds est interdite dans le sens pont des Trois Pierrots-rue Dailly;

Le stationnement de tous véhicules s'effectuera obligatoirement le long du trottoir, côté impair;

4^o La circulation des piétons est interdite sur le trottoir côté pair, sauf dans la partie élargie.

Nous ne saurions trop insister près des riverains et des usagers de la rue du Calvaire pour que ces prescriptions soient strictement observées.

Compte-rendu Analytique de la Séance du Conseil Municipal SÉANCES DES 28 ET 30 JANVIER 1953

SÉANCE DU 28 JANVIER 1953

Présents : M. Chaveton, maire; MM. Monsel, Rollin, Schreder, Laurence, adjoints; MM. Deveze, Berger, Beaufocher, Oble, Petit, Marin, Clémentel, Chauveau, Duplan, Galataud, Comeau, Desplanques, Le Guen, Finelle, Billard.

Absents excusés : Mlle Laplanche, MM. Discour, Ducros, Colin, Cadet, Guédon.

Absente : Mme Nosley.

Conformément aux dispositions de la loi du 6 septembre 1947, les pouvoirs suivants ont été donnés :

Mlle Laplanche a donné pouvoir à M. Chaveton.

M. Discour a donné pouvoir à M. Laurence.

M. Colin a donné pouvoir à M. Beaufocher.

M. Cadet a donné pouvoir à M. Comeau.

M. Guédon a donné pouvoir à M. Desplanques.

Secrétaire de séance : M. Deveze, qui a été élu par 17 voix contre 5 et 3 abstentions.

Ont voté contre : MM. Galataud, Comeau, Desplanques, Cadet, Guédon.

Se sont abstenus : MM. Le Guen, Finelle, Billard.

..

Le procès-verbal de la dernière séance donne lieu à quelques observations formulées par M. Billard qui déclare être d'accord avec son groupe pour approuver ce document, sous réserve qu'il soit complété comme suit :

Page 5 : Avis sur les budgets additionnel de 1952 et primitif de 1953 des Etablissements Hospitaliers de Saint-Cloud.

Ajouter : M. Billard indique qu'il appartient aux conseillers municipaux, délégués de l'Assemblée communale à la Commission administrative de l'Hôpital, de présenter, pour les budgets, des rapports spéciaux et détaillés donnant toutes précisions sur la gestion des établissements.

Page 12 : Création d'une Commission paritaire communale.

Ajouter : M. Billard demande à ses collègues de la majorité du Conseil d'émettre un vœu tendant à ce que les conseillers municipaux soient représentés à la Commission paritaire en tenant compte de la représentation proportionnelle.

Le procès-verbal ainsi complété, mis aux voix, est adopté par 19 voix contre 5 et une abstention.

Ont voté pour : MM. Chaveton, Monsel, Rollin, Schreder, Laurence, Deveze, Mlle Laplanche, MM. Berger, Beaufocher, Discour, Oble, Petit, Colin, Marin, Clémentel, Chauveau, Desplanques, Le Guen, Billard.

Ont voté contre : MM. Galataud, Comeau, Cadet, Desplanques, Guédon.

M. Finelle, absent à la dernière séance, s'est abstenu.

..

Abordant les questions portées à l'ordre du jour, le Conseil :

1° Décide, par 20 voix et 5 abstentions, celles des conseillers du groupe communiste :

a) D'ouvrir des crédits complémentaires pour régler des dépenses imprévisibles lors du vote du budget additionnel de 1952;

b) De procéder à des virements de crédits au budget de 1952.

M. Billard s'étonne que l'on demande au Conseil municipal, en janvier 1953, des ouvertures de crédits supplémentaires au budget de 1952. Il fait remarquer que cela eut dû être fait plus tôt.

M. le Maire indique que certaines dépenses n'ont été connues qu'à la fin de l'année et qu'il était impossible de faire délibérer le Conseil avant. Il ajoute que l'exercice budgétaire n'est clos chaque année que le 31 mars suivant et que rien ne s'oppose à ce que des régularisations soient faites en janvier. Il précise que parmi les dépenses complémentaires et imprévisibles lors de l'établissement, en septembre, du budget additionnel de 1952, on remarque celles se rapportant au chauffage des bâtiments communaux et des écoles, à l'incinération des ordures ménagères et à l'achat de denrées dans les cantines.

Au cours du quatrième trimestre 1952, il a été enlevé 1678 tonnes d'ordures ménagères contre 1314 tonnes pendant le trimestre correspondant de 1951.

D'autre part, en raison des rigueurs de la température, on a dû allumer le chauffage le 1^{er} octobre au lieu du 15 ou du 20 les années précédentes et l'on a ainsi consommé près de 70 tonnes de combustible en plus.

Enfin, par suite des améliorations apportées aux cantines scolaires, les effectifs sont passés dans le dernier trimestre de 190 à 256.

M. Le Guen trouve anormal l'accroissement, dans de telles proportions, du tonnage des ordures ménagères. Cet accroissement ne proviendrait-il pas des gravats des chantiers de construction ?

M. le Maire déclare que le service n'accepterait pas les gravats.

M. Devèze estime qu'il faut chercher la cause de l'accroissement dans le tonnage des cendres provenant du chauffage.

2° Décide, par 17 voix contre 1 et 7 abstentions, d'émettre un avis favorable à l'approbation par l'autorité supérieure du budget primitif de 1953 du Bureau de Bienfaisance, approuvé par la Commission administrative de cet établissement, le 23 décembre 1952 et équilibré en recettes et en dépenses à la somme de 2.180.081 francs.

M. Billard comme M. Galataud, font à nouveau remarquer que leurs groupes ne sont pas représentés à la Commission administrative et qu'ils ne peuvent, par conséquent, émettre une opinion sur la gestion de cet établissement.

M. Billard voudrait qu'un des conseillers municipaux délégué à cette Commission donne, dans un rapport, toutes précisions concernant cette gestion.

M. Finelle déclare qu'il votera contre parce qu'il n'a en mains aucun document lui permettant de juger.

M. le Maire lui fait remarquer que des précisions sont données dans le rapport de la Commission des finances et regrette que les représentants des groupes socialiste et communiste n'aient pas assisté à la séance de la Commission où toutes explications leur auraient été données.

M. Finelle réplique que son groupe n'a qu'un représentant à la Commission des finances et que si celui-ci est malade le jour de la séance, c'est le groupe entier qui est privé de renseignements, tandis que dans le groupe de la majorité, s'il en manque un, il y en a d'autres pour se documenter.

M. Billard indique qu'il est navré, qu'il a l'habitude d'assister aux séances des Commissions des finances et d'y prendre la parole, mais signale qu'à la dernière séance, il a été empêché.

M. Rollin s'étonne de l'ignorance affectée par les socialistes et fait observer que les Commissions sont composées suivant la représentation proportionnelle et que si le groupe socialiste n'a qu'un représentant à la Commission des finances, cela résulte du vote exprimé par les électeurs. D'ailleurs, les nombres des Commissions dans chaque parti peuvent se remplacer mutuellement. Une discussion éclate alors, M. Finelle reprochant vivement à M. Rollin sa déclaration, mais l'incident est rapidement clos.

M. Devèze attire l'attention du Conseil sur le caractère des dépenses du Bureau de Bienfaisance qui sont moins importantes que précédemment, du fait de la prise en charge par la ville de la cantine d'entraide et aussi parce que les dépenses d'assistance ont été départementalisées il y a quelques années;

3° Vote du budget primitif de 1953 de la ville.

MM. Comeau, Finelle et Le Guen signalent qu'ils n'ont pas reçu le projet de budget de 1953 pas plus que le rapport du Maire sur ce budget et qu'ils leur est impossible, dans ces conditions, d'engager une discussion utile.

M. le Maire se montre vivement surpris et demande des explications au Secrétaire général de la mairie, qui signale qu'en raison de l'absence, pour maladie, de sa secrétaire habituelle, il a confié l'envoi des pièces à une autre employée de la mairie. Il ne s'explique pas d'ailleurs cette absence de pièces.

M. Devèze propose alors que la séance soit remise en ce qui concerne le vote du budget. C'est également le point de vue des groupes de la minorité qui s'estiment insuffisamment renseignés.

M. le Maire suspend la séance.

A la reprise, 20 minutes après, M. le Maire propose que la

discussion sur le budget soit reportée au lendemain jeudi et que l'on achève aujourd'hui même l'examen des autres questions.

MM. Finelle, Le Guen et Desplanques déclarent qu'ils ont leurs obligations professionnelles et qu'ils n'auront pas le temps, en 24 heures, d'examiner les documents budgétaires qui viennent de leur être remis. Ils demandent que la discussion sur le budget soit reportée au samedi 31 janvier.

M. le Maire indique que beaucoup de conseillers municipaux ne seront pas libres samedi.

Après un échange de vues avec ses collègues de la majorité et sur proposition de M. Clémentel, il propose que la réunion ait lieu vendredi.

M. Galataud demande que l'on vote sur cette question. M. le Maire est d'accord pour passer au vote mais signale qu'aucun texte légal ou réglementaire ne prévoit l'envoi, préalablement au vote, d'une question portée à l'ordre du jour, d'un rapport ou document donnant au sujet de cette question des précisions. Il ajoute que les conseillers qui s'estiment insuffisamment renseignés auraient pu venir à la mairie pour se documenter ou auraient pu faire connaître qu'ils n'étaient pas en possession des pièces qu'on leur envoie habituellement.

Par 17 voix contre 8, celles des conseillers des groupes de la minorité, il est décidé de reporter au vendredi 30 janvier, la discussion du budget. Puis, on passe aux autres questions portées à l'ordre du jour.

4° Le Conseil décide, par 20 voix et 5 abstentions, celles des conseillers du groupe communiste, d'accepter la cession à la ville, par un propriétaire de Saint-Cloud, d'une bande de terrain située rue Jeanne, destinée à la mise à l'alignement de cette rue, cession faite en compensation de travaux de démolition effectués par la ville au lieu et place de ce propriétaire et aux frais de ce dernier.

QUESTIONS DIVERSES

Passage du Tour de France, à Saint-Cloud :

M. Monsel indique que le Maire a reçu une lettre par laquelle les organisateurs de l'épreuve cycliste « Le Tour de France » font connaître que les coureurs et la caravane publicitaire passeraient à Saint-Cloud le 26 juillet prochain et demande, à cette occasion, la participation financière de la ville et des commerçants.

M. Monsel propose que la ville accorde une participation de 30.000 francs qui pourraient être portée à 50.000 francs par les commerçants intéressés.

M. Galataud indique qu'il n'est pas d'accord pour attribuer une participation financière qui serait, dans le cas présent, amonale, du fait qu'il est tout à fait logique que cette épreuve emprunte le territoire communal. Il dit que ces épreuves sportives sont des opérations mercantiles qui s'efforcent d'extorquer des centaines de millions aux Français et doute que le commerce local tire un bénéfice du passage de cette épreuve, passage qui ne dure que quelques minutes. Il signale une mesure prise par les préfets de la Seine et de la Seine-et-Oise tendant à interdire les courses cyclistes d'amateurs à moins de 20 kilomètres autour de Paris, mesure qu'il estime antidémocratique et qui aurait pour but, selon lui, de créer des complications aux clubs cyclistes et même d'en faire disparaître une partie.

M. Monsel souligne qu'il ne faut pas voir dans les sports le côté mercantile mais bien le côté sportif. Il prétend que le passage de cette épreuve à Saint-Cloud attire énormément de monde, qui vient dès le matin et qui consomme sur place. Il insiste pour obtenir les 30.000 francs qu'il a proposés.

M. Le Guen partage le point de vue de M. Monsel. Il dit qu'il faut retenir l'intérêt général de l'affaire et que, d'autre part, par le système des taxes, la ville récupérera largement la somme dépensée à cette occasion.

M. Le Guen et Monsel reconnaissent toutefois le caractère mercantile de ces épreuves mais estiment que la ville a intérêt à accorder une participation financière.

M. Devèze indique qu'il posera à M. le Préfet une question au sujet de l'interdiction des courses cyclistes dans un rayon de 20 kilomètres autour de Paris.

Représentation de la ville au Conseil d'administration de la Société d'H.L.M. « Le Foyer du Fonctionnaire et de la Famille » :

M. le Maire rappelle que, par suite de ses apports à la Société « Le Foyer du Fonctionnaire et de la Famille », en vue de la construction des immeubles, quai Carnot, la ville dispose d'un certain nombre d'actions de ladite Société, qui peuvent lui donner droit à deux sièges au sein du Conseil d'administration de la Société. Il demande à être officiellement désigné comme représentant de la ville et propose la désignation de M. Monsel, premier adjoint. Il ne s'agit d'ailleurs que de la régularisation d'une situation de fait.

A la suite d'une discussion au cours de laquelle M. Galataud déclare que l'opération de construction des immeubles en question est une affaire de dupes. M. le Maire et M. Monsel sont désignés, par 17 voix contre 5, celles des conseillers du groupe communiste, pour représenter la ville au Conseil d'Administration de la Société d'H.L.M. « Le Foyer du Fonctionnaire et de la Famille ».

Les trois conseillers du groupe socialiste n'ont pas pris part au vote, MM. Billard et Le Guen s'estimant notamment insuffi-

samment renseignés sur les statuts de la Société et les conventions qui la lient à la ville.

Ligne d'autobus n° 175 :

Le Conseil, sur la proposition de M. Rollin, émet à l'unanimité le vœu que le service de la ligne d'autobus n° 175, pont de Saint-Cloud-Pont de Neuilly-Asnières, soit prolongé jusqu'à 24 h. pour permettre notamment le retour à leur domicile des personnes employées le soir dans les usines de Boulogne-Billancourt.

D'autre part, le Conseil rappelle que précédemment, un vœu avait été émis, demandant le prolongement de cette ligne jusqu'au pont de Sèvres. M. Devèze indique que l'office de la R.A.T.P. a décidé d'inscrire ce prolongement dans son programme dit « de deuxième urgence ».

Diverses questions :

M. Le Guen, au nom du groupe socialiste, dépose les motions suivantes :

A. Le groupe socialiste prie M. le Maire de vouloir bien faire connaître au Conseil municipal le prix de revient du *Bulletin Municipal* pendant chacune des années 1949, 1950, 1951 et 1952, détaillé comme suit :

- 1° Fourniture de papier;
- 2° Impression;
- 3° Photographies;
- 4° Rédaction;
- 5° Fourniture et confection des bandes d'envoi;
- 6° Distribution à tous les électeurs.

B. Le groupe socialistes prie M. le Maire de vouloir bien faire connaître au Conseil municipal :

a) Le nombre de véhicules motorisés par catégorie appartenant à la ville après la Libération, pendant chacune des années de 1947 à 1952 inclus;

b) Les quantités d'essence et d'huile approvisionnées et consommées par catégorie de véhicule pendant chacune des années de 1947 à 1952 inclus;

c) Consommation annuelle de chaque véhicule, son kilométrage, son utilisation.

C. M. Billard demande quand sera constituée la Commission paritaire du personnel communal. M. le Maire répond que la délibération prise à ce sujet par le Conseil municipal n'est pas revenue approuvée de la Préfecture et qu'il convient d'attendre.

D. M. Desplanques demande que les cantonniers mis à la retraite ou décédés soient remplacés.

E. M. Finelle rappelle son intervention précédente au sujet de l'éclairage de la ville jusqu'à 1 heure du matin.

F. M. Comeau fait remarquer que l'abri en cours d'installation aux Coteaux pour les usagers de la ligne d'autobus n° 175 n'est pas bien placé. Il craint que ce soit une source d'accidents.

M. Rollin lui explique qu'il était impossible de mettre cet abri ailleurs et qu'un passage clouté va être établi pour faciliter le passage des usagers de cet abri.

Puis, se réunissant en scrutin secret, donne son avis sur plusieurs demandes d'assistance et dossiers d'économiquement faibles.

La séance est levée à 11 h. 30.

SÉANCE DU 30 JANVIER 1953

Présents : M. Chauveton, maire; MM. Monsel, Rollin, Laurence, adjoints; MM. Devèze, Oble, Petit, Marin, Clémentel, Chauveau, Duplan, Galataud, Comeau, Guédon, Le Guen, Finelle, Billard.

Excusés : M. Schreder, Mlle Laplanche, MM. Berger, Beaufocher, Discour, Ducros, Colin, Cadet, Desplanques.

Absente : Mme Nosley.

Conformément aux dispositions de la loi du 6 septembre 1947, les pouvoirs suivants ont été donnés :

- M. Schreder a donné pouvoir à M. Petit.
- Mlle Laplanche a donné pouvoir à M. Chauveton.
- M. Berger a donné pouvoir à M. Devèze.
- M. Beaufocher a donné pouvoir à M. Rollin.
- M. Discour a donné pouvoir à M. Laurence.
- M. Colin a donné pouvoir à M. Marin.
- M. Cadet a donné pouvoir à M. Comeau.
- M. Desplanques a donné pouvoir à M. Guédon.

Secrétaire de séance : M. Michel Devèze.

Après lecture par M. le Maire de son rapport détaillé sur le budget et sur le programme de travaux de 1953 et après avoir entendu la lecture du rapport de la Commission des finances par M. Petit, rapporteur, le Conseil procède au vote, chapitre par chapitre, des dépenses du budget. Le résultat est le suivant :

CHAPITRE I^{er}. — Administration générale - Personnel
Adopté à l'unanimité.

CHAPITRE II. — Administration générale - Matériel

M. Billard demande dans quel article sont compris les frais du *Bulletin Municipal*. M. le Maire indique qu'ces frais sont réglés à l'aide du crédit ouvert pour « imprimés » et, pour répondre à la question posée par M. Le Guen, à la séance du 28 janvier, donne le prix de revient du *Bulletin Municipal* pendant chacune des années 1949, 1950, 1951 et 1952.

| | 1949 | 1950 | 1951 | 1952 | OBSERVATIONS |
|----------------------------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1° Fourniture de papier..... | 368.715 | 377.652 | 618.955 (1) | 605.995 (1) | (1) Le prix du papier a doublé entre 1950 et 1951. |
| 2° Impression | | | | | |
| 3° Clichés | 11.335 | 9.098 | 13.215 | 39.520 | (2) Les bandes sont confectionnées pendant les heures de service normales par du personnel déjà en fonctions. |
| 4° Rédaction | 0 | 0 | 0 | 0 | |
| 5° Fourniture et confection des bandes | 4.280 | 9.030 | 15.720 | 17.568 (2) | (3) Le tarif postal qui était de 0,10 est passé à 0,50. |
| 6° Distribution à tous les électeurs | 3.891 | 2.504 | 3.162 | 8.850 (3) | |
| TOTAL..... | 388.221 | 398.284 | 651.052 | 671.933 | |

M. Billard demande que les dépenses du *Bulletin Municipal* fassent l'objet d'un article séparé.

M. le Maire lui répond que le budget établi selon une con-texture ministérielle est déjà suffisamment compliqué et qu'il ne convient pas de faire une ventilation encore plus grande des dépenses. Il signale que dans certains cas, le *Bulletin Municipal* qui contient des avis et informations évite la confection d'affiches et qu'il est bien à sa place dans la rubrique « imprimés ».

M. Le Guen regrette qu'on n'ait tenu compte dans le budget du *Bulletin Municipal* du temps passé par les employés à la confection des 6.000 bandes d'envoi.

M. le Maire lui signale que les bandes sont confectionnées à temps perdu par la standardiste notamment et que cela entraîne aucune dépense supplémentaire.

M. le Maire met le chapitre aux voix. M. Finelle revient sur ce chapitre mais M. le Maire lui déclare que c'est le vote qui compte et que l'avis exprimé par les groupes de la minorité n'a aucune importance en ce qui concerne ce chapitre budgétaire.

Le chapitre II est adopté par 17 voix contre 8, celles des conseillers des groupes de la minorité.

Avant ce vote, une discussion animée était intervenue entre MM. Chauveau, Billard, Finelle, Rollin, Galataud et M. le Maire.

M. Chauveau, se plaignant de la suspicion qu'éprouve le groupe socialiste à l'égard des dépenses entraînées par le *Bulletin Municipal*, avait en effet déclaré qu'on pourrait aussi demander des explications à certains conseillers sur les dépenses qu'ils font et qui émergent au budget de l'Etat. M. Billard, par exemple, qui est Directeur de la Dette publique au Ministère des finances, n'a-t-il pas une voiture qui vient le chercher chez lui chaque jour ?

M. Billard demande alors des excuses; il veut qu'on rappelle à l'ordre M. Chauveau qui est totalement sorti du cadre des discussions municipales. M. le Maire reconnaît que M. Billard étant haut fonctionnaire doit avoir droit à un transport en voiture, mais s'il accepte de rappeler à l'ordre M. Chauveau, il n'en constate pas moins que lui-même avait naguère été critiqué par le *Progrès Social*, sans aucune raison valable, pour l'utilisation d'une voiture municipale. Il regrette, d'autre part, que lors de la séance du 28 janvier, un premier incident verbal assez violent ait déjà opposé deux conseillers. Cet incident aurait largement motivé un rappel à l'ordre de M. Finelle, mais M. le Maire, dans un but d'apaisement, n'avait pas voulu envenimer le débat. On voit que les élections se rapprochent.

M. Comeau estime que M. Chauveau a voulu faire une attaque

politique qui n'a rien à voir avec l'ordre du jour.

M. Le Guen regrette de son côté qu'on ait naguère distribué des tracts anonymes contre les conseillers socialistes.

M. Rollin réplique : « Vous ne trouverez pas les auteurs parmi nous ». Même remarque de M. Monsel et de M. le Maire.

M. Galataud ayant taxé M. Chauveau d'étroitesse d'esprit, est rappelé à l'ordre à son tour.

CHAPITRE III. — Justice

Adopté à l'unanimité.

CHAPITRE IV. — Police - Personnel

M. Galataud indique qu'il votera contre le contingentement de police à verser à l'Etat car, dit-il, les communes doivent en matière de police conserver leur autonomie et ne supporter à ce titre aucune charge. Il rappelle que l'an dernier, le Conseil s'était élevé au sujet des dépenses mises par l'Etat à la charge des communes et propose que le contingent réclamé pour les dépenses de police ne soit pas voté.

M. le Maire signale que si cette dépense n'est pas votée, cela va entraîner des complications lors de l'approbation du budget par M. le Préfet qui mettra la commune en demeure de voter la dépense. Il indique que l'étatisation de la police a apporté un soulagement des charges communales qui seraient au moins à l'heure actuelle de 40 millions. Il propose donc que la dépense soit votée et que le vœu soit émis tendant à laisser entièrement à la charge de l'Etat les dépenses de police. Le Conseil émet, à l'unanimité, le vœu suivant :

« Considérant que la police de Saint-Cloud est depuis 1935 devenue une police d'Etat, entièrement dirigée par l'Etat,

« Le Conseil municipal émet le vœu que les dépenses entraînées par cette police restent entièrement à la charge de l'Etat. »

Le chapitre IV est adopté par 20 voix contre 5, celles des conseillers du groupe communiste.

CHAPITRE VI. — Sécurité - Personnel

Adopté à l'unanimité.

CHAPITRE VII. — Sécurité - Matériel

M. Billard fait remarquer que la dépense pour frais de bureau et d'habillement des sapeurs-pompiers est demeurée la même alors que l'effectif des pompiers a considérablement diminué et il s'en étonne.

M. le Maire lui fait simplement remarquer que si l'effectif théorique a diminué, l'effectif des présents est demeuré sensiblement le même, que par ailleurs il convient d'habiller et d'équiper convenablement les pompiers et que le crédit prévu au budget n'est pas trop élevé. Il ajoute que s'il y avait un plus grand nombre de pompiers, il serait nécessaire de prévoir un crédit plus fort.

La chapitre VII est adopté par 22 voix et 3 abstentions, celles des conseillers du groupe socialiste.

CHAPITRE VIII. — Salubrité et Santé - Personnel

et CHAPITRE IX. — Salubrité et Santé - Matériel

Adoptés à l'unanimité.

CHAPITRE X. — Salubrité et Santé - Contingents

Adopté à l'unanimité, après que M. le Maire eut donné à M. Finelle les renseignements qu'il réclamait sur la dépense se rapportant aux contingents pour dispensaires antivénériens. M. Comeau demande la création à Saint-Cloud de dispensaires.

CHAPITRE XI. — Voirie urbaine - Personnel

M. Billard estime que le nombre de cantonniers est insuffisant et demande que l'effectif soit augmenté.

M. le Maire lui signale que le Conseil municipal va avoir prochainement à délibérer au sujet de la fixation des effectifs du personnel, conformément aux dispositions du nouveau statut voté par le Parlement. Le Conseil aura alors la possibilité de prévoir des effectifs supérieurs.

Le chapitre XI est adopté à l'unanimité.

CHAPITRE XII. — Voirie urbaine - Entretien et matériel

M. Finelle demande le rétablissement de l'article « Plantations et Elagages » qui avait été supprimé pour simplification, le crédit y afférent ayant été incorporé dans le crédit « Entretien des rues ». Le Conseil fait droit à la requête de M. Finelle. Le crédit d'entretien est ramené de 13.000.000 à 12.700.000 francs et le crédit « Plantations et Elagages » est rétabli pour 300.000 francs.

Le chapitre XII ainsi modifié est adopté à l'unanimité.

CHAPITRE XIV. — Voirie vicinale et rurale - Matériel

Adopté à l'unanimité.

CHAPITRE XIX. — Charges et entretien des propriétés communales

Dans un but de simplification, un seul crédit avait été prévu pour l'entretien des bâtiments communaux et des écoles, pour l'entretien du mobilier des bâtiments communaux et des écoles et pour le chauffage des bâtiments communaux et des écoles, la dépense affectée, d'une part, aux bâtiments communaux, d'autre part, aux écoles étant fixée dans la colonne « observations ».

M. Finelle demande que la ventilation soit faite comme les années précédentes, de manière que l'on retrouve au budget des

crédits séparés pour les bâtiments communaux et pour les écoles. Il propose que le crédit pour l'entretien du mobilier scolaire qui avait été diminué de 300.000 francs pour tenir compte que les travaux sont effectués en grande partie en régie par le menuisier municipal, ne soit pas amputé de ces 300.000 francs. Après échange de vues, le Conseil fait droit à la requête de M. Finelle en ce qui concerne la ventilation des dépenses. Il diminue de 150.000 fr. le crédit d'entretien du mobilier des bâtiments communaux et augmente de 150.000 francs le crédit d'entretien du mobilier scolaire.

Le chapitre XIX ainsi modifié est adopté à l'unanimité, après que M. Monsel eut fait observer que les dépenses pour les écoles se montent à 24.100.000 francs soit 17 % du budget.

CHAPITRE XX. — Enseignement - Personnel

CHAPITRE XXI. — Enseignement - Matériel et Frais divers

CHAPITRE XXII. — Education physique et Sports - Personnel

CHAPITRE XXIII. — Education physique et Sports - Matériel

Adoptés à l'unanimité.

CHAPITRE XXIV. — Chômage

CHAPITRE XXV et XXVI. — Prévoyance et Famille - Personnel et Matériel

Adoptés à l'unanimité.

CHAPITRE XXVIII. — Subventions

Sur la proposition de la Municipalité, une subvention de 25.000 francs est accordée à la Société des Artistes Clodoaldiens, une subvention de 25.000 francs au Tennis-Club de la rue des Tennerolles et une subvention de 30.000 francs à la Croix-Rouge Française, section de Saint-Cloud.

Sur la proposition de M. Finelle, la subvention de 2.000 fr. pour l'Association des Combattants Volontaires qui n'existe plus à Saint-Cloud a été reportée sur celle du Souvenir Français qui passe de 13 à 15.000 francs. Sur la proposition de MM. Monsel et Comeau, la subvention pour le C.S.O. a été portée de 16 à 25.000 francs.

Toutes les autres subventions accordées l'an dernier ont été maintenues.

Le chapitre XXVIII a été adopté l'unanimité.

CHAPITRE XXIX. — Bibliothèque - Fêtes et cérémonies

Sur la proposition de M. Finelle, le crédit pour fêtes nationales et locales a été porté de 275.000 francs à 300.000 francs et le chapitre adopté à l'unanimité.

CHAPITRE XXX. — Dépenses ordinaires diverses

et CHAPITRE XXXI. — Dépenses imprévues

Adoptés à l'unanimité.

CHAPITRE XXXII. — Service des annuités d'emprunts

et CHAPITRE XXXVI. — Dépenses extraordinaires diverses

Adoptés à l'unanimité.

L'ensemble des dépenses du budget s'élevant à 145.455.182 fr. a été adopté par 20 voix contre 5, celles des conseillers du groupe communiste.

RECETTES

CHAPITRE 1^{er}. — Produit des centimes ordinaires

Adopté à l'unanimité.

CHAPITRE II. — Taxes et autres impositions diverses perçues en vertu de rôles

M. Comeau rappelle les interventions précédentes de M. Galataud au sujet de l'adoption d'un tarif progressif pour la taxe d'habitation.

M. le Maire fait remarquer que si les années précédentes, le Conseil municipal n'a pas adopté ce tarif progressif, c'est que cela entraînait une diminution des recettes de l'ordre de 200.000 fr. pour arriver à une diminution pour les petites cotes de 180 francs par an seulement.

Le chapitre II est adopté par 20 voix contre 5, celles des conseillers du groupe communiste.

CHAPITRE III. — Taxes et impositions indirectes perçues en vertu de titres de recettes diverses

Adopté à l'unanimité.

CHAPITRE IV. — Taxes - Droit et rémunérations diverses pour services rendus

Adopté par 20 voix contre 5, celles des conseillers du groupe communiste.

CHAPITRE V. — Produits des services à caractère industriel et commercial exploité en régie

Adopté à l'unanimité.

CHAPITRE VI. — Produit des concessions de services publics

M. Galataud rappelle ses interventions au sujet de la mise en régie directe de l'exploitation des marchés.

Adopté par 17 voix contre 5, celles des conseillers du groupe communiste; les 3 conseillers du groupe socialiste se sont abstenus.

CHAPITRE VII. — Revenus ordinaires du patrimoine

M. Billard demande des précisions sur le détail des loyers encaissés par la ville. Il s'étonne qu'avec l'augmentation légale

des loyers, la recette encaissée en 1951 soit inférieure à celle encaissée en 1950.

M. le Maire lui répond que certains locataires logés dans les immeubles du quai Carnot ne paient pas leurs loyers et qu'on ne peut les expulser.

M. Le Guen demande que des précisions lui soient données au sujet du loyer du presbytère et sur les augmentations qui ont été appliquées.

Le chapitre VII a été adopté par 17 voix et 8 abstentions, celles des conseillers des groupes de la minorité.

CHAPITRE VIII. — Répartition faite par l'Etat

CHAPITRE IX. — Recettes ordinaires diverses

Adoptés à l'unanimité.

CHAPITRE X. — Produit des centimes extraordinaires

et CHAPITRE XI. — Produit des centimes extraordinaires affectés au service de la dette

Adoptés à l'unanimité.

L'ensemble des recettes s'élevant à 145.455.182 francs, est adopté par 17 voix contre 5, celles des conseillers du groupe communiste et 3 abstentions, celles de MM. Le Guen, Finelle et Billard.

Le budget de 1953, équilibré en recettes et en dépenses à la somme de 145.455.182 francs, est finalement voté par 17 voix contre 5 et 3 abstentions.

Ont voté pour : MM. Chaveton, Monsel, Rollin, Laurence, Devèze, Oble, Petit, Marin, Clémentel, Chauveau, Duplan, Schreder, Mlle Laplanche, MM. Berger, Beaufocher, Discour, Colin.

Ont voté contre : MM. Galataud, Comeau, Guédon, Cadet, Desplanques.

Se sont abstenus : MM. Le Guen, Finelle, Billard.

..

Approuve, en même temps que le budget, le programme de travaux ci-après :

Voirie - Egoûts

Construction d'un égoût, rue Pasteur, pour le lotissement nouvellement créé. Coût : 3 millions dont 50 % à supporter par le propriétaire du lotissement. Reste 1.500.000 francs à financer par le budget de 1953.

Remplacement de l'égoût de la rue du Val-d'Or qui est détérioré et qui est insuffisant pour recevoir les eaux usées du grand immeuble du Val-d'Or. Coût, en admettant que Suresnes fasse la partie qui lui incombe : 6.800.000 francs dont 50 % à supporter par le propriétaire du grand immeuble. Reste 3.400.000 fr. à financer par la ville, les travaux de la chaussée étant supportés par le budget vicinal puisqu'il s'agit d'un chemin vicinal ordinaire.

Revêtement des trottoirs du boulevard de la République. Coût : 4.500.000 francs à financer pour 3.000.000 par les fonds provenant du reliquat de l'emprunt de 15.000.000 contracté pour travaux de voirie et pour 1.500.000 francs par le budget de 1953.

Revêtement du nouveau trottoir de la rue du Calvaire et égoût. Coût : 3.500.000 francs à financer par le budget de 1953 et par un prélèvement sur les ressources vicinales pour 1 million.

Réfection de la rue Joséphine : 2.500.000 francs à répartir sur deux exercices : 2.000.000 de francs en 1953 à financer par le budget et 500.000 francs en 1954.

Travaux ordinaires et d'entretien de la voirie : 3.000.000 de francs à financer par le budget de 1953.

Soit au total : 14.900.000 francs dont 13 millions prévus au budget. Les 1.900.000 francs restant seront financés par un prélèvement sur les ressources vicinales à la suite d'une demande à présenter au Préfet.

Travaux d'éclairage public

Déplacement des candélabres dans la deuxième partie du boulevard de la République qui va être élargie : 1.000.000 de francs à financer par le budget de 1953.

Peinture des candélabres : 300.000 francs à financer par le budget de 1953.

Le crédit qui était de 3.800.000 francs a été porté à 5.500.000 fr., soit 1.700.000 francs en plus pour régler les dépenses ci-dessus et les dépenses supplémentaires de consommation de courant.

Travaux aux bâtiments communaux et aux écoles

Construction de deux classes au groupe scolaire de Montretout. Coût : 5 millions de francs à payer pour 60 % par des fonds de subventions de l'Etat et du département et pour 40 % — soit 2 millions — par le budget de 1953.

Remplacement d'une chaudière aux écoles de Montretout et équipement au mazout. Coût : 1 million à financer par une partie des crédits de la loi Barangé à titre d'amélioration du chauffage dans les écoles, sous réserve de l'approbation des services académiques.

Réfection de la toiture du bureau de poste de Montretout et des pompiers. Coût : 900.000 francs à financer par le budget de 1953.

Remise en état du presbytère. Coût : 1 million de francs à répartir sur deux exercices, à financer par le budget de 1953 pour 500.000 francs.

Construction d'un abri pour autobus aux Coteaux. Coût : 100.000 francs à financer par le budget de 1953.

Aménagement de la baraque qui se trouvait précédemment quai Carnot. Coût : 300.000 francs à financer par le budget de 1953.

Travaux d'entretien courant aux écoles et aux autres bâtiments communaux. Coût : 5.000.000 de francs à financer par le budget de 1953.

Soit au total : 8.100.000 francs. Le crédit prévu au budget est de 9 millions de francs.

Réalisation d'une tranche d'égoût, boulevard de la République, suivant la nouvelle conception adoptée par les Ponts et Chaussées. Coût des travaux : 40 millions dont 20 % de subvention de l'Etat. Reste 32 millions à financer par un emprunt remboursable en 30 ans, au taux de 6 %, soit une annuité de 2.315.000 francs couverte par 306 centimes additionnels.

Acquisition d'un terrain rue de l'Yser et premiers travaux d'aménagements. Coût : 12 millions à financer par un emprunt remboursable en 30 ans à 6 %, soit une annuité de 868.000 francs couverte par 115 centimes additionnels.

Acquisition des terrains dans le cimetière communal et travaux d'agrandissement. Coût : 15 millions à financer par un emprunt remboursable en 30 ans à 6 %, soit une annuité de 1.085.000 francs couverte par 144 centimes additionnels.

Coût : 15 millions à financer par un emprunt remboursable en 30 ans à 6 %, soit une annuité de 1.085.000 francs couverte par 144 centimes additionnels.

Eclairage de la place Georges-Clemenceau. Coût : 2.500.000 fr. à prélever sur les fonds libres.

Installation de feux lumineux au carrefour Magenta. Coût : 750.000 francs à prélever sur les fonds libres.

Travaux d'égoût et de remise en état de la chaussée, avenue des Platanes. Coût : 6.000.000 de francs à prélever sur les crédits déjà réservés à cet effet et sur les fonds libres.

Travaux d'égoût à réaliser rue Dantan, avenue de Suresnes et rue de Garches. Coût : 8.000.000 à financer pour 4.000.000 par emprunt et pour 4.000.000 par les propriétaires intéressés.

..

Emprunts pour financer des travaux extraordinaires

Le Conseil, à l'unanimité, décide de voter les emprunts suivants :

1° Emprunt de 36 millions de francs, remboursable en 30 ans, à contracter auprès d'un établissement de crédit, pour assurer le financement, concurremment avec l'Etat qui a accordé 20 % des subventions, d'une tranche d'égoût, boulevard de la République, en vue de l'assainissement d'une partie du quartier de Montretout et pour financer concurremment avec des particuliers des portions d'égoût rue Dantan, rue de Garches, avenue de Suresnes. Vote 344 centimes additionnels pendant 30 ans ;

2° Emprunt de 12 millions de francs, remboursable en 30 ans, à contracter auprès d'un établissement de crédit, pour assurer le financement de l'acquisition d'un terrain situé rue de l'Yser, destiné à un square pour enfants et à la construction d'un établissement de bains-douches. Vote 115 centimes additionnels pendant 30 ans ;

3° Emprunt de 15 millions de francs, remboursable en 30 ans, à contracter auprès d'un établissement de crédit, pour financer les acquisitions de terrain destinées à l'agrandissement du cimetière communal et pour régler les travaux d'agrandissement. Vote 144 centimes additionnels pendant 30 ans.

..

Tarif dans les cantines scolaires

En raison des améliorations apportées dans les cantines scolaires et pour atténuer le déficit qui en résulte, de même que pour faire droit à une requête des commerçants de Saint-Cloud qui estiment anormal qu'une ville donne des repas à des fonctionnaires à tarif réduit, en laissant supporter le déficit éventuel par l'ensemble des contribuables dont ils font partie, la commission des finances avait proposé le tarif suivant :

Personnel enseignant et personnel de la mairie qui serait autorisé à prendre ses repas à la cantine du Centre..... 175 fr. par repas au lieu de 110
Enfants n'habitant pas St-Cloud 125 fr. par repas au lieu de 110
Enfants de Saint-Cloud..... 100 fr. par repas au lieu de 90
Demi-gratuité aux enfants de Saint-Cloud..... 50

A l'unanimité, le Conseil décide de fixer à 175 francs le prix du repas servi au personnel enseignant et au personnel municipal.

En ce qui concerne les enfants, M. Finelle fait remarquer qu'il est anormal que les contribuables Clodoaldiens payent le déficit pour des enfants qui n'habitent pas Saint-Cloud et qui prennent leur repas à la cantine. Il propose que le tarif pour ces enfants, étrangers à Saint-Cloud, soit porté à 130 francs.

A l'unanimité, le tarif suivant est adopté :

Enfants étrangers à Saint-Cloud..... 130 francs par repas
Enfants de Saint-Cloud..... 100 francs par repas
Demi-gratuité aux enfants de Saint-Cloud... 50 francs par repas

..

Reconduction de certains marchés de gré à gré

La municipalité avait proposé que certains marchés de gré à gré pour les imprimés, les livres classiques, la papeterie sco-

laire, les pièces détachées pour véhicules automobiles, qui avaient été conclus avec certains fournisseurs, qui avaient consenti des rabais importants, soient reconduits pour un an.

M. Le Guen fait observer que la règle veut pour les marchés de gré à gré que des appels d'offres ou des adjudications soient faites. Il demande que l'on s'en tienne à cette règle rappelée récemment par le Gouvernement.

Le Conseil, se rangeant à l'avis de M. Le Guen, décide, à l'unanimité, de procéder à de nouveaux appels d'offres.

Divers

Sur la proposition du groupe communiste, le Conseil émet le vœu suivant :

« Le Conseil municipal de Saint-Cloud, réuni en séance le 30 janvier 1953, attire l'attention des Pouvoirs publics sur les conséquences des dispositions prises par le Ministère de l'Intérieur pour la réglementation des courses cyclistes.

« Ces dispositions entraînerait, à bref délai, la disparition du sport cycliste et par suite une notable diminution de production dans l'industrie du cycle.

« En conséquence, le Conseil demande que ces mesures soient annulées, en maintenant le *statut quo*. »

La séance est levée le 31 janvier, à 0 h. 45.

Le Secrétaire de Séance,
M. DEVÈZE.

Signé : F. CHAVETON.

Vu :
Le Maire,

Pour copie conforme :
Le Maire,
F. CHAVETON.

Saint-Cloud hier et aujourd'hui (suite)

XIV - La Place Joffre

Je commence aujourd'hui par un *mea culpa* ! Sur la foi de renseignements erronés, j'ai commis, dans mon dernier bavardage, deux erreurs de dates.

1° La première m'a valu, non pas une averse, ni même une pluie, mais une rosée de courtoises protestations de la part d'anciennes élèves de l'école Maintenon.

Je rétablis donc brièvement la vérité historique :

1887 : départ des Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul de l'École de la rue de l'Arcade..

1888 : réouverture de l'école libre, avec les mêmes Sœurs au 6, rue des Ecoles et dans un châlet de bois sis à côté, où elles restent provisoirement jusqu'en 1895.

1895 : ouverture, toujours avec les Sœurs, de l'actuelle école Maintenon, qu'elles doivent quitter en 1907.

1907 : l'école est dirigée par des institutrices et professeurs laïques.

1945 : ces dernières sont remplacées par les Sœurs Dominicaines.

Dont acte (comme disent les journaux) ;

2° J'avais dit aussi que la Gare des Fêtes avait été rasée en 1880. Or, de vieux Clodoaldiens m'ont déclaré avoir joué dans les ruines importantes de ladite gare jusqu'en 1900 : c'est donc vers cette date seulement qu'aurait eu lieu sa regrettable démolition.

Je m'étais, dès l'abord, adressé à la Direction de la S.N.C.F., mais celle-ci m'avait aimablement répondu qu'elle n'en trouvait plus trace dans ses archives.

Dont acte (bis).

3° A mon tour je proteste. J'avais dit, en passant devant la boîte aux lettres de la rue de l'Hospice : « Personne n'a-t-il de lettre *poché restante* ? C'est le moment d'y penser ». Or, un typo, trop zélé, a corrigé mon texte en mettant « poste restante », ce qui n'avait plus aucun sel, ni même aucun sens...

Dont acte (ter).

Après ce long, mais nécessaire préambule, reprenons nos pérégrinations.

Nous voici donc arrivés *place Joffre*, nom que prit la place de la Station après la mort de l'illustre maréchal, en 1931.

Faisons d'abord un tour d'horizon et constatons, fait peut-être unique dans toute la France, qu'il n'existe aucun café sur la place de la Gare.

Il est vrai qu'il n'y a non plus aucune maison, fait également unique, la place étant entièrement entourée de murs de soutènement ou de jardins. Elle est vaste, claire, bien aérée avec deux jolis squares qui sont aménagés sur les anciennes voies basses.

Dans le square du bas, on peut voir encore, dissimulée derrière une haie de troènes, la grande arcade formant entrée du tunnel dans lequel s'engouffraient les trains, pour passer sous le terre-plein d'accès de la gare.

Quant au square du haut, il est si couvert de buissons en fleurs que je vous propose de nous y asseoir un instant, pour nous reposer un peu de nos longues marches et contremarches. Mais ayons bien soin de choisir les deux ou trois bancs de bois, tous les autres bancs étant en ciment reposant sur des supports de briques rouges (quelle horreur !) ce qui est abominablement froid en hiver et horriblement dur en toute saison, pour ceux qui n'ont pas le bas du dos abondamment rembourré...

D'ici, on aperçoit, au-dessus de nos têtes, une longue pergola avec un majestueux cèdre du Liban comme fond de tableau. Cette pergola a remplacé une maison démolie il y a quelques années. On y jouit d'une vue magnifique ; malheureusement elle a servi, pendant l'occupation, de poste d'observation, et, au lieu de nids d'oiseaux, elle abritait des nids de mitrailleuses.

De l'autre côté on peut, dans les beaux jours, voir les convalescents de l'hôpital, regarder mélancoliquement par dessus le mur le défilé incessant des voitures.

Ce square rappelle un récent souvenir : le 17 août 1944, un *Ordre de réquisition* était affiché sur les murs de Saint-Cloud. Il disait, en résumé : « Le Maire de Saint-Cloud. En vertu de la « Convention de La Haye et de l'ordonnance du Militaerbefehls-« haber in Frankreich... le Feldkommandant a ordonné que notre « commune fournisse de la main-d'œuvre. Vu cet ordre, vous êtes « tenu à exécuter pour une période à partir du 17 août 1944, à « 15 heures, des travaux de... à l'entreprise de... *Rassemblement* « à partir de 15 heures place de la Gare de Saint-Cloud-Mon-« tretout. Quiconque n'exécutera pas cet ordre doit être signalé à « la Feldkommandantur... et sera puni de la peine des travaux « forcés... Dans les cas graves, la peine de mort pourra être « prononcée. Le Maire (cachet de la mairie).

A l'heure dite, une ombre s'était glissée dans les buissons de notre square pour voir le résultat de cet ordre de réquisition. Or, aucun Clodoaldien ne s'est présenté.

Honneur donc à tous les habitants de Saint-Cloud : nul n'a répondu à l'appel de l'occupant abhorré. Vous pouvez m'en croire, car l'ombre, c'était moi.

Jetons maintenant un coup d'œil sur la gare qui, depuis l'électrification de la ligne, en 1925, ne sert plus qu'à l'enregistrement des bagages. Cette gare avec son trafic et son animation passera à la postérité, grâce aux deux tableaux caractéristiques du peintre Dantan, récemment exposés au salon de Saint-Cloud.

C'est là que, jusqu'il y a environ 25 ans, était établi l'octroi, comme aussi d'ailleurs à la gare du Pont de Saint-Cloud, où subsiste toujours une plaque encadrée dans le mur du quai : « Octroi, place d'Armes ».

Pour en revenir à notre octroi de Montretout, son employé était particulièrement soupçonneux. Jugez-en plutôt par un souvenir personnel.

Les vieux Clodoaldiens se rappellent que, jusqu'en 1914, tenait garnison à Saint-Cloud, un escadron du 1^{er} Cuirassiers. Les « gros frères » — comme nous les appelions autrefois, nous, cavaliers de légère — étaient particulièrement admirés par tous ceux qui, comme moi, ont l'amour du prestige et du panache, hélas aujourd'hui complètement disparus.

Or, le 12 août 1921, quel n'est pas mon émoi de lire, sur les murs, l'affiche suivante :

« Vieux fort à Vincennes. Vente de gré à gré de 3.500 cuirasses de cuirassiers, en bon état de conservation. Paiement à l'enlèvement au donjon de Vincennes. Le colonel commandant le parc. »

Mon sang ne fait qu'un tour : vendre à l'encan, comme de la vieille ferraille, ces cuirasses qui, depuis plus d'un siècle, faisaient l'orgueil de l'armée française. Quelle profanation !

Je ne fais qu'un bond de Saint-Cloud à Vincennes où — stupéfaction — j'apprends qu'il faut en acheter un lot de 10... J'achète 10 cuirasses et 10 casques, j'en laisse 9 en dépôt et je reviens à Saint-Cloud avec une cuirasse, un casque et un plumet, très soigneusement emballés et ficelés.

Mais j'avais compté sans le cerbère de l'octroi : « Qu'y a-t-il dans ce paquet ? — une cuirasse. — Quoi ? — Une cuirasse de cuirassier. — Vous vous f... de moi. Ouvrez-moi ce paquet ». Et, devant tous les voyageurs ahuris, j'ai dû déballer par terre ma cuirasse avec plastron, dos, courroies, casque et plumet...

Heureusement, il faut croire que les cuirasses ne figuraient pas dans son répertoire de comestibles, car il m'a gratifié d'un « Ça va ! » renfrogné, et je suis parti sans payer l'octroi, en ramassant les pièces de mon glorieux trophée.

Ah ! quel bienfait que la suppression de l'octroi !... Mais à quand la suppression d'autres impôts ?... qu'on n'obtiendra que par des économies massives.

En attendant, un déplorable abandon de la tradition française vient de se produire : les facteurs de Saint-Cloud, comme ceux de la France entière, portaient, depuis un temps immémorial, le joli képi français aux lignes souples et harmonieuses, le képi légendaire des héros de la Marne. Or la silhouette si populaire et sympathique de nos facteurs est transformée : on vient de les doter d'une caricature de képi, haute tranche de cylindre, d'une raideur toute germanique et qui n'a plus rien de la crânerie

française. Bien plus, pendant toute l'occupation, alors qu'il était interdit d'exposer nos trois couleurs, nos braves facteurs arboraient fièrement, à la barbe de l'envahisseur, la cocarde tricolore sur le bandeau de leur képi; or, on vient de leur supprimer cette noble cocarde pour la remplacer par un vulgaire P.

Hélas, à ma connaissance, aucun journal n'a protesté; mais de Saint-Cloud, je tiens à pousser ce cri de réprobation, au nom des traditions de notre chère France, et je répète avec Cyrano :

Oue dites-vous ? C'est inutile ! Je le sais !

Mais je ne me bats pas dans l'espoir du succès.

Non, non, c'est bien plus beau lorsque c'est inutile !

Et maintenant, nous voilà assez reposés. Mesdames, Mesdemoiselles, veuillez vous lever, S. V. P. Et vous, Messieurs, debout là-dedans !

Pour descendre la rue Dailly, suivez le guide !

CLAVAREAU DE LA MENSBRUGE.

Dans les sociétés

LES ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ MUNICIPALE « LA CLODO »

Notre société municipale « La Clodo », présidée par M. Georges Huet, poursuit inlassablement ses efforts et les équipes de chacune de ses sections continuent à remporter de brillants succès. Nous sommes heureux de faire part des activités de notre société municipale et de donner quelques résultats de la saison 1952-1953.

Section foot-ball

La société tout entière et les dirigeants de la section foot-ball plus particulièrement, devaient déplorer la perte de M. Pasteur, l'homme qui, par son inlassable dévouement, son sens de l'organisation, son désir de faire de « La Clodo » un grand club sportif, avait su s'attirer toutes les sympathies.

Grâce à son brillant classement dans le championnat de 1952, la section foot-ball « La Clodo » a obtenu son accession en première division.

Ce n'est pas sans une certaine appréhension que joueurs et dirigeants ont abordé la nouvelle saison. En effet, les équipes allaient avoir à rencontrer des formations aguerries, habituées aux matches difficiles et bénéficiant en grande majorité des conseils éclairés d'entraîneurs dont les noms jalonnent l'histoire du foot-ball professionnel.

L'équipe fanion, constituée par des joueurs chevronnés, épaulés par des recrues de valeur ainsi que par des jeunes dont la classe s'affirme un peu plus chaque dimanche, a défendu crânement sa chance dans le championnat, faisant le plus souvent jeu égal avec les meilleurs.

Pour ne pas être en reste, les équipes Réserve, Deuxième et Cadette se sont, elles aussi, surpassées et leur classement aux places d'honneur est la juste récompense des efforts fournis.

Les résultats obtenus permettent d'envisager l'avenir avec la plus grande confiance, d'autant plus que l'achèvement du stade municipal, tout en plaçant la société dans son véritable cadre, lui permettra d'amplifier encore son effort en lui procurant des ressources nouvelles.

Avant de terminer, adressons nos remerciements au club des supporters, dont le soutien moral et financier fut des plus précieux.

Le basket

Equipe Première Senior Masculine

14 matches disputés dans la poule I. 1^{re} série. L'équipe gagne ces 14 matches, termine première de sa poule et monte en catégorie supérieure pour la saison prochaine 1953-1954 (promotion d'honneur).

L'équipe a totalisé 672 points marqués contre 415 reçus.

Sous l'impulsion de l'entraîneur, Jean Bostean, l'équipe première senior se trouve en très bonne place pour disputer les finales du championnat de Paris, 1^{re} série.

Equipe Senior Masculine 3^e série

Succès sur toute la ligne en poule de délayage. L'équipe classée pour la suite du championnat termine première les matches aller. Points marqués 347 contre 183 reçus.

Equipe Junior Féminine

Sur 14 matches disputés, l'équipe en gagne 12.

453 points marqués contre 254 reçus.

Ces joueuses renforceront très utilement l'équipe première féminine, laquelle, par suite d'indisponibilités pour raison de santé, n'a pas, comme elle l'aurait voulu, participé aux différents matches de la saison.

Equipe Cadette, 2^e Division

Cette équipe est excellente mais le nombre restreint des joueuses a obligé la section à déclarer deux forfaits. Elle gagne néanmoins 4 matches sur 4 disputés.

Points marqués 142 contre 60 reçus.

Equipe Cadets, 2^e Division

2^e de sa poule sur 8, elle gagne 12 matches sur 14.

Points marqués 746 contre 402 reçus.

Equipe très homogène et très disciplinée qui est particulièrement à féliciter.

Critérium du Jeune Basketteur (catégorie Cadets)

et de la Jeune Basketteuse (Catégorie Cadettes)

disputés le dimanche 15 mars 1953

Féminines : Caenen Joëlle termine 2^e avec 137 points sur lot relevé des meilleures joueuses de Paris dans cette catégorie (éliminatoire régionale).

Retenue pour disputer la finale à Paris, le 12 avril.

Jeunes gens : Lemonnier Claude obtient 127 points et Sagnol Claude 110 point (éliminatoire départementale).

Tous les deux terminent dans les premiers sur un lot important des meilleurs joueurs de leur catégorie dans la ligne parisienne de basket.

La section de basket est heureuse d'annoncer la naissance de Bernard Mulot, fils du capitaine de l'équipe 1^{re} féminine et de Patrick, fils de Mme Parent-Chantepie, de l'équipe 1^{re} également. Toutes nos félicitations aux mamans et vœux de bonheur aux bébés.

La section annonce également le mariage de Claude Perrotin, joueur de l'équipe première masculine, avec Mlle Micheline Vallet et présente ses meilleurs vœux de bonheur aux jeunes époux.

Volley-Ball

Saison 1952-1953

Membres actifs masculins : 22; féminins : 6.

Equipes engagées : Championnat de France Honneur : une équipe masculine; Championnat de Paris Honneur : une équipe masculine; Championnat de Paris, 1^{re} division : une équipe masculine; Championnat de Paris promotion : une équipe féminine.

Classement à l'issue du Championnat de France Honneur : l'équipe a été éliminée au 4^e tour.

Championnat de Paris Honneur 2^e : l'équipe disputera les poules finales pour la montée en promotion d'excellence et pour le titre.

Championnat de Paris 1^{re} division 6^e : l'équipe disputera les poules de classement final.

L'équipe féminine a été 4^e au Championnat de Paris division de promotion.

Une équipe masculine engagée dans la coupe d'hiver a gagné les deux premiers matches.

Section Gymnique

La gymnastique, en entraînement cet hiver, s'apprête pour la saison 1953 à concourir aux différents championnats, tournois, challenges et concours.

Après le succès à la Fête fédérale de Roubaix de la section adulte, les pupilles, déjà bien entraînés, vont pouvoir faire leur entrée.

Cette année, le calendrier est très chargé sans cependant effrayer nos jeunes gymnases. Déjà deux équipes de la section adulte viennent de remporter des résultats appréciables aux éliminatoires de Blanc-Mesnil, le 15 mars.

L'équipe A, 3^e degré, classée première en individuel : 6^e Fesniers, 7^e Pandos, 10^e Vonscheidt.

La finale interdépartementale a eu lieu à Aulnay-sous-Bois, le 22 mars. Résultats : Balesdent 9^e, 25 points; Ramillon 1^{er}, 27 points.

Les pupilles et adultes se mesureront le 31 mai aux Championnats de Goussainville avec les meilleures équipes de l'Ile-de-France, en attendant le concours inter-régional de Chartres, le 7 juin, auquel ils participeront. Challenge à Villeneuve-Ablon, le 21 juin; à Bougival, le 28; à Vigneux, le 5 juillet et Crosne, le 12 juillet; enfin, les challenges annuels du Souvenir qui se disputeront à Saint-Cloud, en septembre (masculins et féminins).

Plus de 40 élèves possèdent maintenant leur licence gymnique et d'autres l'obtiendront très prochainement.

Les rangs de nos sections ne demandent qu'à se renforcer pour combler les départs au régiment. Les adhésions sont reçues aux séances d'entraînement :

— Pour les adultes, le mardi et le jeudi soir, de 20 h. 30 à 22 heures et le dimanche matin.

— Pour les pupilles, le jeudi et le samedi, de 17 h. 30 à 19 h. 15, salle de gymnastique et des sports, rue de Buzenval (stade Kelly).

Les Amis de Saint-Cloud

Un groupe de Clodoaldiens a souhaité faire revivre la Société des Amis de Saint-Cloud, constituée au lendemain de l'autre guerre, et le Syndicat d'Initiative, dont l'activité, attestée par de magnifiques publications, s'est manifestée de 1935 à 1940. Plus que jamais au moment où l'essor rapide de la banlieue parisienne pose de délicats problèmes, il apparaît nécessaire que de nouveaux « Amis de Saint-Cloud » s'attachent à l'étude des questions d'urbanisme, d'hygiène et d'aménagement intéressant notre ville.

Ce n'est d'ailleurs là qu'un des buts de la Société des Amis de Saint-Cloud, il s'agit encore, comme l'ont fait dans leurs villes respectives les Amis de Meudon-Bellevue, les Amis de Saint-Germain, les Amis de Versailles, de travailler à retracer l'histoire si attachante de notre ville, et à accroître les collections de son musée.

C'est pourquoi, nous vous appelons, chers Concitoyens, à vous joindre à nous. Nous n'avons, ainsi qu'en témoignent nos statuts, aucune visée politique. Nous voulons travailler en pleine harmonie avec les municipalités successives. Fiers du passé de Saint-Cloud et de son site admirable, nous vous convions à vous associer à la défense de ses beautés naturelles; notre effort ne tend qu'à rendre notre ville encore plus plaisante et plus agréable à habiter.

Le Président,
D^r François DEBAT.

Président d'Honneur : M. le Maire de Saint-Cloud.

COMPOSITION DU BUREAU :

Président : Docteur François Debat, de l'Académie des Beaux-Arts.

Vice-Président : M. Laurence, Adjoint au Maire.

Secrétaire général : M. Michel Devèze, Conseiller général.

Secrétaire-adjoint : M. André Marie, Chef de bureau à la Mairie.

Trésorier général : M. Louis Roubault, Ingénieur.

Membres : M. Monsel, Adjoint au Maire; M. Rollin, Adjoint au Maire; M. Vettier, Directeur de l'École Normale Supérieure de Saint-Cloud; M. Crevel, Architecte; M. Girault, Directeur d'imprimerie.

Les personnes intéressées par cette initiative sont invitées à faire parvenir le montant de leur adhésion :

— Par chèques bancaires établis impersonnellement au seul nom des *Amis de Saint-Cloud*, et adressés au trésorier, M. Roubault, 20, rue Tahère, Saint-Cloud.

— Par virement au Compte de Chèques Postaux Paris 9649-60, *Amis de Saint-Cloud*, 29, rue du Mont-Valérien, Saint-Cloud.

L'Assemblée générale constitutive du 22 novembre 1952 a fixé pour 1953 les taux de cotisations suivants :

Membre donateur : 1.000 francs par an.

Membre bienfaiteur : 500 francs.

Membre actif : 200 francs.

AUTOMOBILE-CLUB DE SAINT-CLOUD

Une belle réussite

Le 15 mars 1953, l'Amicale Moto-Club Cycliste, sœur jumelle de l'Automobile-Club de Saint-Cloud, organisait, aux portes de Paris, un trial moto-cycliste.

Ce genre de compétition sportive, encore peu connue en France, mais très répandue en Angleterre, a obtenu le plus vif succès. Il faut reconnaître que les organisateurs avaient su choisir un parcours qui devait en assurer la réussite.

Le départ et l'arrivée eurent lieu à Saint-Cloud. Le parcours comprenait les traversées de Garches, Vaucresson, La Celle-Saint-Cloud, Rueil, les bois de Saint-Cucufa et Buzenval.

Le départ de cette épreuve fut donné au premier concurrent par la vedette de cinéma, Albert Préjean.

Trois épreuves étaient à disputer sur l'ensemble du parcours, en trois tours, comprenant trois passages de « non stop », à travers de véritables bourbiers.

84 concurrents, représentant 16 clubs, dont 4 de la Normandie, étaient au départ,

Le Moto-Club Chatillonnais avait également fourni un effectif important, l'Union Sportive d'Ivry, le Moto-Club de Meaux, l'A.M.C.F., l'A.M.S., le Moto-Club de Sèvres, l'A.M.M.F., le M.C.M., le M.C.C., l'U.S. Pantin, le M.C. Eure-et-Loire et le M.C. Noisien ont également fourni de nombreux concurrents.

Les coureurs de l'Automobile-Club de Saint-Cloud remportèrent plusieurs victoires.

La coupe inter-club, catégorie 350 et 500 cm³, fut gagnée par l'Automobile-Club de Saint-Cloud.

Dans le challenge Antonat, le Club de Saint-Cloud eut 9 classés. Dans la catégorie cross, les premier et deuxième furent Godoy, de l'Automobile-Club de Saint-Cloud, qui enleva l'épreuve sur 350 cm³ et 500 cm³.

A 20 h. 30, dans une des salles du Centre Culturel de Saint-Cloud, de nombreuses personnalités se trouvaient réunies pour la remise des prix. On remarquait M. Chaveton, maire; M. Rollin, adjoint; M. Marin, conseiller municipal; M. Bernard, président du C.S.O.; M. Antonat

M. Chauveau, président du Club organisateur des épreuves, dans une courte allocution, remercia les personnes présentes et les Clubs participants. Il n'oublia pas les Pouvoirs publics qui, par leur appui efficace, permirent la réussite de ce trial motocycliste.

CERCLE D'ÉCHECS DE SAINT-CLOUD « LA TOUR PREND GARDE »

Le cercle d'échecs est heureux de faire part de sa victoire sur le cercle de la Porte Dorée (3 1/2-1 1/2) en poule finale du championnat de Paris.

Cette victoire permettra au cercle, s'il fait simplement match nul avec Puteaux, l'autre finaliste, d'être champion de Paris.

Voici d'ailleurs, en ce qui concerne ces championnats, les résultats obtenus :

Saint-Cloud bat Colombes 5-0.

Saint-Cloud bat Rive Gauche 4-1.

Saint-Cloud bat Etoile-Echecs 4-1.

Saint-Cloud bat Suresnes 3-2.

Saint-Cloud bat Cavalier Espérance 3 1/2-1 1/2.

Saint-Cloud bat Caissa 4-1.

Saint-Cloud bat Beauvais 5-0.

Ayant triomphé de tous ses adversaires, dans sa poule, l'équipe Clodoaldienne est qualifiée pour la finale.

Coupe de Saint-Cloud :

Saint-Cloud bat Ville-d'Avray 18-6.

Fait match nul avec Suresnes 12-12.

Amateurs d'échecs, sachez que les réunions ont lieu le vendredi, à 20 h. 30, au Centre Culturel de la rue des Ecoles. Dites-le à vos amis et venez nombreux.

TENNIS-CLUB DE SAINT-CLOUD

Le Tennis-Club de Saint-Cloud fait savoir que les courts sont mis à la disposition des membres du Club depuis le 12 avril.

Les personnes qui désireraient adhérer au Tennis-Club peuvent s'adresser à M. A.-J. COUCKE, 121, rue des Tennerolles. (Tél. : MOL 46-87.)

DÉPORTÉS DU TRAVAIL DE SAINT-CLOUD

En vertu de l'article 9 de la loi du 14 mai 1951 et de l'article 8 du décret d'application du 17 août 1952, les Déportés du Travail sont invités à établir de toute urgence leur demande d'attribution de la carte prévue par le statut et indispensable pour bénéficier des dispositions votées (remboursement des biens perdus en Allemagne, pécule, assimilation du temps de déportation à un service militaire, etc.).

Déportés du Travail de Saint-Cloud, prenez contact rapidement avec votre section qui dispose des formules nécessaires pour établir cette demande.

Notre sortie d'été aura lieu, comme l'an passée, au mois de juin : un jour au bord de la mer : Deauville.

Pour tous renseignements, venez à nos permanences qui se tiennent les 2^e et 4^e dimanche de chaque mois, de 10 heures à 12 heures, au 3, rue Gounod.

Le Président,
Paul RAZINKOFF.

ÉTAT CIVIL DE JANVIER, FÉVRIER et MARS

DECES

Mois de Janvier

Alzire Wilmotte, femme Delforge, 67 ans. — Rosalie-Yvonne Berroche, veuve Le Flanchec, 68 ans. — Gabrielle-Clémence Guyot, 96 ans. — Jeanne Antoniazzi, veuve Chiappa, 71 ans. — Eugène-Frédéric Veninax, 77 ans. — Gaston-Jules Penin, 77 ans. — Eugène Kornmann, 88 ans. — Jean-Pierre Goar, 3 mois. — Justin-Emile-Michel Desjacques, 69 ans. — Joséphine-Clémentine Caillol, 87 ans. — Floria Billoir, veuve Raguenet, 81 ans. — Marie-Anne Dousset, femme Dussault, 67 ans. — Désirée-Alexandrine Bure, veuve Gilloux, 81 ans. — Berthe-Prudente Rousseau, veuve Lurois, 82 ans. — Charlotte-Ernestine Bouvier, veuve Guillemard, 80 ans. — Camille-Marie-Céline Biebuyck, 68 ans. — Jules-Léon Reuze, 80 ans. — Victorine-Marie-Aimée Bagas, veuve Mokel, 80 ans. — Jeanne-Lucie Laurent, femme Fouillet, 68 ans. — Germaine-Alice-Fernande Vienneaux, 44 ans. — Maria Vallet, femme Jacquet, 69 ans. — Louis-Pierre-Marie Toulgoat, 76 ans. — Ernest Gazo, 60 ans. — Emma-Juliette Marchal, veuve Tollite, 87 ans. — Annette Amour, veuve Thomas, 86 ans. — Alexandre Deschamps, 76 ans. — Juliette-Louise Moriocour, veuve Conrard, 73 ans. — Antoinette-Rose Laborie, veuve Soleillant, 73 ans. — Marie-Aimée-Anne Harrault, veuve Lefort des Ylouses, 93 ans. — Jean-Marie Rey, 79 ans. — Eulalie Puel, 62 ans. — Marie-Thérèse Germain d'Aine Toustain de la Richerie, 94 ans. — Rebecca-Gabrielle Mayer, veuve Léon, 73 ans. — Harry-Grégory Wait, 51 ans.

Mois de Février

Auguste-Marcel Tassie, 52 ans. — Angèle-Marie-Eugénie Martin, veuve Degien, 68 ans. — Jean-Henri Verheggen, 83 ans. — Prosper de Winne, 73 ans. — Pauline-Honorine Magrimaud, femme Leclerc, 72 ans. — Louise-Jeanne Boulet, veuve Chalvet, 78 ans. — Adrien-Alfred Durand, 71 ans.

Mois de Mars

Marie Nogues, veuve Bordes, 100 ans. — Paul Polak, 50 ans. — Victor-Eugène-Joseph Chérami, 83 ans. — Françoise Jurain, 80 ans. — François-Henri-Marie Horion, 52 ans. — Juliette-Augustine Hellier, veuve Grout, 73 ans. — Pierre Fabert, 3 ans. — Maria Thelen, veuve Langlet, 89 ans. — Pierre Debiard, 56 ans. — Michel-Joseph-Patrice Buillet, 82 ans. — Marie-Eugénie Ansot, veuve Muret, 83 ans. — Eudoxie Evangelides, veuve Lefa, 50 ans. — Marie-Françoise-Joséphine Clerc, veuve Houtin, 89 ans. — Marie-Rose-Renée-Joséphine Dubreuil, femme Melisson, 52 ans. — Blanche-Olympe Jund, veuve Costeau, 83 ans.

NAISSANCES

Mois de Janvier

Michel, René, Serge Pison. — Martine, Geneviève, Victoria Soulle. — Monique, Charlotte, Andrée, Thérèse Gaspar. — Aurore, Brigitte, Christine Gabaret. — Patrick, Jean Lupe. — Catherine, Sabine Szonyi. — Marie, Thérèse, Chantal, Jeanne Le

goff. — Christine, Marguerite, Françoise Ravaisse. — Pierre, Louis Lefèvre. — Marie, Thérèse, Marcelle, Léonie Leclère. — Jean, Michel, Claude Marie. — Evelyne Guyot. — Loïc, Georges, Pierre, Léon Bonnefont. — Christian, François, Régis Astier. — Patrick, René, Pierre Gazzoli. — Béatrice, Marie, Colette Duprez. — Régine, Alice, Paulette Combe. — Jean, Claude, Christian, Frank Lotteri. — Marie, Chantal, Françoise, Georgette Herteman. — Françoise Soule.

Mois de Février

Marie, Christine, Bernadette Billaud. — Henri, Jacques Delmas. — Claudine, Juliette, Rose Gazo. — Patrick, Gérard Véron. — Didier, Marck, Christian Deyaux. — Marc, Pierre Lavolot. — Daniel, Dino Boria. — Chantal, Jane, Annie Baranès. — Dominique Pérot. — Evelyne, Patricia, Anne, Marie Duquesnoy. — Dominique, Andrée, Suzanne Bernier. — Guy, Christian, Michel Martin. — Jacques, Jean, André Bathedou. — Nathalie, Dominique, Maria Guillien. — Andrée, Léontine Couédou. — François, Henri, Marie Protat. — Christian, Paul Le Corre.

Mois de Mars

Yann, François Petit-Pierre. — Dominique, Michel Chartier. — Bernard, Pierre, Fernand Mercieux. — Françoise, Alice, Elisabeth Mercieux. — Emmanuel, Gilles, Antoine Allot. — Marc, Paul, Lazare Lenoir. — Patrick, Daniel Henri Parment. — Pierre, Guy Prud'homme. — Carole, Marguerite Hargreaves. — Sylvie, Marie, Hélène Solignac. — Marc, Victor, François Abt. — Catherine, Evelyne, Henriette, Louise Olivier. — Jocelyne, Paule, Andrée Dauby. — Jean-Louis-Michel Duolé.

MARIAGES

Mois de Janvier

Bernard, François Guéde et Suzanne, Marthe Fouche. — André, Emmanuel Maris et Mauricette, Germaine Delaroche. — Pierre, Jean Le Boulbar et Antonia Kirchmann. — Jean, Léon Rocha et Suzanne, Clémence Mally. — Arab Benmokhtar et Lucette, Colette Dalle. — Jean, Pierre Fabrizj et Denise, Huguette Konstantinovic. — Maurice Pinard et Jocelyne Louvrier. — Jean, Michel Manegrier et Odette, Clairette Valette. — Guy, Joseph Spitzmuller et Monique, Madeleine Payet. — André, Victor Jouanique et Micheline, Germaine Vassort. — Claude, François Moellie et Joséphine, Francine Briendo.

Mois de Février

Raphaël, Marie, Joseph Rhone et Anne Roisin. — André, Hermand Migonney et Jacqueline, Pauline Lamy. — Claude, Paul, François Perrotin et Michèle, Marie Vallet. — Henri Briens et Geneviève, Georgette Eparvier. — André, Marcel Lombard et Annie, Rosalie Le Fur. — Jacques, Auguste Michel et Annick, Marie Roulleaux. — Charles, André Godard et Marcelle, Eugénie Delacroix. — Jean, Paul Deudon et Catherine, Bathilde Thenault. — Auguste, François Rebours et Claudine, Christiane Lavolot.

Mois de Mars

Louis, Lucien Pereur et Monique, Marie Thomas. — Jean, Arthur, René Bessière et Claude, Odette Lobreau. — Bernard, Georges Liégeois et Denise, Laure Leheure. — Marcel, Jean Blanchetête et Louise, Simone Crevoisier.